

**GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC DES CALANQUES**

**COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE**

**Du Vendredi 11 février 2011**

Les membres du GIP des Calanques se sont réunis en Assemblée Générale, le vendredi 11 février 2011 à 15h, en mairie du 5<sup>e</sup> secteur, sous la Présidence de Guy TEISSIER.

**- Membres titulaires votants :**

<b>État et Établissements publics</b>		
Etat	Préfet de la région PACA et des Bouches du Rhône	M. PARANT
Électricité de France	<i>excusée, a donné pouvoir à</i>	
Office National des Forêts	Directeur de l'Agence Interdépartementale	M. VIGUIER
Conservatoire du Littoral	Adjointe au Délégué Régional	Mme De La GUERIVIERE
<b>Collectivités</b>		
Ville de Marseille	Député- Maire, Président du GIP	M. TEISSIER
Département des BDR	Vice Président du CG13 / Vice Président du GIP	M. OLMETA
Ville de Cassis	Le Maire	Mme MILON
Ville de La Ciotat	L'Adjoint au Maire	M. COLLURA
Communauté Urbaine MPM	Conseiller Communautaire	M. ROYER-PERREAUT
Région PACA	Conseillère Régionale	Mme BOUCHEZ
<b>Associations</b>		
Union Calanques Littoral		Mme BARBIER BROSSAT
Conservatoire Études des Écosystèmes de Provence		M. BOUTIN
CPIE Côte Provençale - Atelier Bleu	<i>excusé, a donné pouvoir à</i>	
Union Départementale pour la Sauvegarde de la Vie, de la Nature et de l'environnement		M. AILLAUD
Collectif Eco forum		M. ESPINOSA
Association Les portes des Calanques		Mme. ROUQUET
Collectif La Ciotat Cœur de Parc		M. LANCELOT
Comité de Défense des Sites Naturels		M. THINON
Comité Local des Pêches Maritimes et Élevages Marins de Marseille		M. BATY/ <b>ABSENT</b>
Syndicat Libre des Bateliers Indépendants Cassidains		M. MARQUES
Prud'homie de Pêche de La Ciotat		M. GASTAUD
Compagnie des Guides de Provence	<i>excusée, a donné pouvoir à</i>	
Club Alpin Français Marseille Provence		M. HAMEL
Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches-du-Rhône		Mme GOBBI
Fédération Française de Montagne et d'Escalade		M. FULCONIS
Société Provençale des Chasseurs Réunis		M. FRANCHI/ <b>ABSENT</b>
Union Nautique de Port-Miou et des Calanques		M. MAMELLI
Fédération Française d'Études et de Sports Sous-marins		M. XIMENES
Association des Excursionnistes Marseillais		M. LEBRUN
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre	<i>excusé, a donné pouvoir à</i>	
Yachting Club des Calanques de Cassis		M. GAVIN MILAN
Association des Chasseurs de Cassis		M. BONNET
Association défense de l'environnement du patrimoine de l'ouest de Cassis		M. PRETTINA
CIQ Vaufrèges Luminy		M. YNESTA
CIQ de la Panouse		M. CHAPUS

CIQ de Morgiou		M. YZOMBARD
Association des propriétaires privés de Morgiou	<i>excusée, a donné pouvoir à</i>	
CIQ Callelongue Marseilleveyre	<i>excusé, a donné pouvoir à</i>	Mme VARNI
Association des propriétaires privés des calanques de Marseille à Cassis		
Association Port-Miou, Bestouan, Cassis, Propriétaires et habitants		M. ROCCA/ ABSENT excusé

**- Invités et techniciens :**

Pdte Conseil scientifique et pédagogique du GIP des Calanques :	Mme. BELLAN SANTINI
Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA	M. ROY
Directeur Inter- Régional de la Mer	M. ANDRIEU
Directeur Inter- Régional de la Mer Adjoint	M. PICHOU
Directeur Départemental des Territoires et de la Mer	M. KRUGER
Contrôleur Économique et Financier du GIP représentée par	Mme MATRAGLIA
Agent Comptable du GIP des Calanques	Mme AUGÉ
Ville de Marseille – Suppléant de M. TEISSIER au Conseil d'Administration	Mme CARADEC
Ville de Marseille – Suppléant de M. TEISSIER au Conseil d'Administration	M. REAULT
Communauté urbaine MPM – Suppléante de M. ROYER-PERREAUT au CA	Mme. PALLOIX
La Région PCA – Suppléante de Mme BOUCHEZ au Conseil d'Administration	Mme SANDEL
Association des Propriétaires Privés des Calanques de Marseille à Cassis (suppléant au CA)	M. DE BUZONIERE
Préfecture des Bouches du Rhône	Mme MONTALBANO
Préfecture des Bouches du Rhône	Mme GILBERT
Préfecture des Bouches du Rhône	M. PURL
Direction Départementale des Territoires et de la Mer	M. RONDEAU
Direction Départementale des Territoires et de la Mer	Mme MARTIN
Région PACA	M. JOANNY
Région PACA	Mme RAIMONDINO
Département des Bouches du Rhône	M. BOURRELY
Département des Bouches du Rhône	M. ROSSI
Communauté urbaine MPM	Mme SALTET
Communauté urbaine MPM	M. RICHON
Direction Inter- Régionale de la Mer	M. CHARDIN
Direction Inter- Régionale de la Mer	M. FREDEFON
Direction Inter- Régionale de la Mer	M. MOTTA
Préfecture Maritime de Méditerranée	Mme SELLIER RICHEZ
Agence des aires marines protégées	Mme REOCREUX
Agence des aires marines protégées	Mme RUNDE CARIOU
AGAM	M. VALETTE
AGAM	Mme BALU
Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse	Mme FOURNIER
Ville de Ceyreste - Adjoint au Maire	M. ANDROVER
Ville de Roquefort Le Bédoule - M. le maire	M. ORGEAS
Ville de Marseille	Mme JANNY
Ville de Marseille	Mme GEORGES
Ville de Marseille	Mme BROQUIERE
Ville de Cassis	M. GAMBI
Ville de Cassis	M. ROUX
Ville de La Ciotat	M. BANC
Directeur et Directeur -adjoint du GIP des Calanques :	M. LAFOND M. DURAND
Représentant du personnel du GIP des Calanques :	M. CLERICI

La séance est ouverte à 15 heures 10.

**M. TEISSIER.**- Monsieur le Préfet de Région, Monsieur le représentant du Préfet Maritime, Monsieur le secrétaire général de la Préfecture - à cet instant commissaire du Gouvernement - Mme le Maire de

Cassis, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les Présidents, chers amis, le quorum étant atteint, nous allons pouvoir délibérer ; et je ne peux que m'en féliciter.

Cette Assemblée générale à laquelle je vous remercie de participer nombreux est un moment très attendu.

Nous allons formaliser pour la première fois nos premières propositions pour le Parc national des Calanques que nous appelons tous de nos vœux depuis de longues années.

De nombreuses années, je l'ai dit et répété maintes fois : c'est une démarche très progressive que nous menons là. Nous avons énormément écouté, discuté, négocié et nous le ferons encore...

Malgré tout il faut avancer, car le temps presse, le temps nous est compté et certaines tergiversations peuvent nous conduire à reculer, à revenir sur des accords passés, et ceci ne serait bon pour personne...

Ainsi, comme je l'ai dit aux membres du Bureau qui se sont réunis le 24 janvier dernier, les nouvelles propositions qui vont vous être soumises ici font suite au premier dossier qui vous a été présenté en juin 2010.

Elles doivent permettre, d'une part, de faire progresser le dossier efficacement compte tenu, des délais qui nous sont impartis, et d'autre part de répondre aux attentes de chacun et au premier chef, des collectivités.

Les maires en particulier, vous le savez, sont des acteurs clé du processus, et le projet Parc national est avant tout le leur. Plus tard, l'Etablissement public sera à leur côté pour avancer à la fois sur la gestion des espaces naturels, mais également sur le développement durable de leur territoire, en particulier en aire d'adhésion. C'est pour cela que je tiens à ce qu'il y ait un dialogue permanent avec les maires, en lien très étroit avec M. le Préfet, que je remercie une fois de plus pour son investissement sans faille sur ce dossier à mes côtés.

Les membres du Bureau ont donc été informés des évolutions du projet que nous avons étudiées M. le Préfet et moi-même ces dernières semaines. Cette réunion a permis de clarifier certains malentendus qui pouvaient subsister sur ce projet éminemment complexe, et il est normal que ce ne soit pas toujours facile... Il a donc fallu expliquer, justifier et je pense que chacun fut convaincu du bien fondé de cette nouvelle version du dossier. En tout cas, c'est ce qu'il est ressorti de cette réunion.

90% des pièces du dossier vous ont été adressées il y a 15 jours, conformément aux délais en vigueur. Le reste - soit quelques pages - vous a été transmis depuis, compte tenu des derniers ajustements nécessaires, et quelques feuilles vont vous être distribuées en séance.

En tant que membres de l'Assemblée générale, instance souveraine du GIP pour les décisions stratégiques telles que le Parc national, je compte donc sur votre grande expérience du dossier, sur votre appréhension de ses multiples enjeux pour pouvoir porter devant le Conseil National de Protection de la Nature un dossier ambitieux et réaliste qui puisse incarner ce subtil équilibre que nous recherchons, depuis deux années de concertation très intense.

Je souhaite que l'on débouche sur un large consensus afin de démontrer notre volonté partagée d'aboutir à un Parc national spécifique, certes, mais à la hauteur du label que nous délivrera prochainement l'Etat.

Avant de passer aux premiers points de cet ordre du jour chargé, M. le Préfet souhaitez-vous prendre la parole ?

**M. le Préfet.** - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, bonjour. Pour ma part, j'ai en apparence pris ce dossier après 10 ans de discussions ; il a eu une évolution importante puisqu'au départ la discussion portait sur un parc terrestre, et que vous avez vu ce domaine agrandi par les compétences qui étaient celles du GIP, espace maritime qui résulte d'ailleurs de l'engagement du gouvernement sur le Grenelle de la mer, mais plus largement cela fait 10 ans que ça dure. A l'évidence, et les sondages le montrent, la nécessité de protéger

les espaces terrestres que sont les calanques dans la partie préservée d'aujourd'hui et l'espace maritime adjacent à cette grande conurbation marseillaise qui s'étend tout au long de la côte, est reconnue par tous.

Nous sommes à un moment important de l'évolution de ce dossier qui est celui de la création des fondations. Qui dit poser les fondations veut dire aussi construire la maison, aménager les pièces et mettre le mobilier. On est au début – et non pas à la fin – d'un processus. Le processus qui consistait à discuter de quelque chose qui n'existe pas encore, je l'espère, s'achèvera, parce que l'on discutera au moins de choses qui sont à la fois inscrites dans une charte, et à aménager dans la vie quotidienne des usagers.

Dès que je suis arrivé, j'ai été très surpris – mais c'est normal après 10 ans de discussions – de la position extrêmement maximaliste qui pouvait exister, d'un côté de ceux qui souhaitaient un vaste espace dont la protection, parfois, n'était pas à l'évidence possible dans les conditions dans lesquelles ils l'espéraient, c'est-à-dire celle d'un parc national, et puis ceux qui estimaient que ce parc était totalement inutile alors même qu'ils étaient convaincus qu'il fallait le protéger quand même.

Je crois que nous sommes arrivés – en cheminant, mais ce travail n'a pu être possible que parce que vous y avez vous-même dépensé toute votre énergie avec votre équipe pendant tant d'année – à ce que je crois être aujourd'hui un point d'équilibre, un point d'équilibre fragile. Nous savons que ce point d'équilibre peut décevoir un certain nombre de partisans d'une protection beaucoup plus large. Encore faut-il se poser les problèmes de réalisme, c'est-à-dire : « peut-on réellement protéger compte tenu des caractéristiques très particulières de ce parc au bord d'une conurbation très importante ? » et nous sommes aussi arrivés à un point d'équilibre qui ne satisfait pas nécessairement ceux qui voulaient, au fond, continuer à vivre comme si aucun parc protégeant quoi que ce soit n'existait...

Je pense aujourd'hui sincèrement on en a beaucoup discuté avec vous, Monsieur le Président, et avec les uns et les autres – qu'au fond, il n'y a pas eu de meilleurs protecteurs jusqu'à maintenant que ceux qui aujourd'hui sont d'un côté ou de l'autre de cet équilibre. D'une certaine manière les calanques ne sont ce qu'elles sont aujourd'hui en 2011 que parce que de très nombreux Cassidains ou Ciotadens, se sont, d'une certaine manière, rassemblés tacitement, sans jamais le dire, sur un consensus qui était qu'il fallait préserver cet espace dans ce qui est aujourd'hui une vaste agglomération. De même, sur la mer, certes les choses étaient sans doute impossibles sur le plan du pragmatisme, mais il y avait nécessité aujourd'hui de faire en sorte que dans cette rade, un espace – et pas des moindres – puisse être préservé.

Certes, me dira-t-on, cet espace lui-même est soumis à des contraintes, parfois même des contraintes de pollutions lourdes, pourquoi pas, mais j'ai entendu sur ce parc marin notamment, tout et son contraire, à savoir : « comment voulez-vous mettre un parc là où il y a déjà des pollutions qui existent parce que la ville existe aux pieds de ce parc ? » ; et puis d'autres qui disent : « comment peut-on faire en sorte qu'on l'arrête d'abord et que l'on mette le parc après ? » Il est évident qu'en portant une attention particulière à ces espaces marins – c'est le sens du parc marin – on résoudra peut-être, dans le temps, un certain nombre de problèmes qui rassembleront, je pense, l'ensemble des riverains de cette côte.

Nous sommes sur un point d'équilibre, à un moment important et au démarrage d'un travail qui consiste à partir d'un texte, d'une charte et d'une carte, à aménager, au fur et à mesure, et sans doute avec la logique de fond qui est : comment retrouver dans 20 ou 30 ans la plupart des usages qui sont aujourd'hui ceux auxquels tiennent tous les intervenants sur ce dossier ? Car le problème n'est pas de faire en sorte que l'on n'y pratique plus ce que l'on y fait, mais de continuer dans 30 ans à pratiquer ce que l'on y fait aujourd'hui.

Or, si l'on voit la carte et si l'on observe les mesures en 20 ans, on voit bien que si l'on poursuit le trait il n'y aura plus bientôt de réelles calanques, de réels espaces tels qu'ils existent aujourd'hui, et on risque d'avoir de graves surprises sur l'espace maritime dans les 20 ans qui viennent si des mesures ne sont pas prises aujourd'hui avec un minimum d'attention.

Je voulais dire que l'on était à la fois dans un moment important et dans l'aboutissement, assez achevé, d'un travail qui vous a conduits pendant 10 ans à consulter et à essayer de faire évoluer le dossier, et qui a subi

une accélération dans les trois derniers mois, et c'est normal qu'au final, dans les derniers mètres, on arrive à parcourir encore plus de chemin. Ca s'appelle un sprint.

**M. TEISSIER.**- Très bien. Je vois que M. le Préfet de région non seulement connaît bien les problèmes environnementaux mais également ceux de la course à pied.

**1) – Approbation du compte rendu de l'AG du 21 juin 2010.**

**M. TEISSIER.**- Y a-t-il des oppositions ?

**Mme VARNI.**- (Association des propriétaires privés des calanques de Marseille à Cassis) C'est une remarque. J'avais voté contre et on dit « adopté à l'unanimité moins 3. S'il y a 3 opposants, ce n'est pas l'unanimité. »

**M. TEISSIER.**- Adopté à la majorité, on va le corriger.

**Mme VARNI.**- et 32 sur 35, ça fait une majorité de plus de 90 %, c'est quand même plus valorisant que « unanimité moins 3 ».

**M. TEISSIER.**- C'est un problème de sémantique. Je reconnais toujours chez vous le professeur qui sommeille. Merci beaucoup.

Après cette remarque effectivement bien-fondée, y a-t-il des gens qui s'abstiennent ?

**Le compte rendu est adopté à l'unanimité.**

**2) – Point sur le retrait des membres non signataires de l'avenant de prorogation à notre convention**

**M. TEISSIER.**- Comme vous le savez, le GIP a été prorogé par arrêté préfectoral fin 2010 jusqu'au 31 décembre 2011.

Pour ce faire, après un avis favorable de notre Assemblée du 21 juin 2010, le projet d'avenant à la convention a été transmis le 19 juillet 2010 à l'ensemble des membres du GIP pour signature et retour avant le 31 août 2010. Les collectivités ont été également été invitées à délibérer.

Malgré de nombreux rappels téléphoniques et courriers, plusieurs membres n'avaient pas signés l'avenant au mois de novembre.

Notre Bureau du 8 novembre a décidé de donner aux non-signataires la date du Conseil d'Administration du 29 novembre, comme date butoir, sous peine d'être considéré comme démissionnaires du GIP.

A expiration de ce délai, l'ensemble des retardataires avaient retournés l'avenant signé sauf un membre du groupe des associations, à savoir l'Association des Calanquais de Sormiou.

Après avoir consulté les services de M. Le Préfet sur ce sujet, l'analyse juridique a conclu que l'association en question s'excluait d'elle-même en ne signant pas l'avenant à la convention. Cette association est donc considérée comme démissionnaire du GIP. Elle pourra redemander à adhérer si elle le souhaite.

L'analyse de la préfecture nous dit qu'il n'est donc pas nécessaire de procéder à un vote sur l'exclusion comme nos statuts le prévoient dans certains cas.

Effectivement, l'exclusion ne peut être prononcée que pour des manquements graves aux engagements, et ce n'est pas le cas de l'Association des Calanquais de Sormiou.

Monsieur le Préfet souhaite-t-il ajouter quelque chose ? *(Pas d'intervention).*

Il n'y a pas de vote sur ce point.

**Mme CARADEC.**- Monsieur le Président, pour rebondir sur vos propos, et regretter que Sormiou ne soit pas représentée, mais surtout pour apaiser les choses et dire que la porte reste entr'ouverte et même ouverte, et dans l'avenir, j'espère que Sormiou pourra rejoindre le futur parc national.

**M. TEISSIER.**- S'il le désire, avec plaisir.

**M. COLLURA.**- (représentant de la Ville de La Ciotat) J'allais dire presque la même chose, il ne faut pas fermer la porte aux opposants ou à qui que ce soit, parce que je pense que le dialogue est constructif avec tout le monde, et là, ils sont dehors actuellement, s'ils étaient venus je ne pense pas qu'ils auraient crié au loup, ils auraient écouté vos explications, et peut-être qu'ils auraient signé. Même si on leur a dit et redit de signer, je pense qu'il faut toujours laisser la porte ouverte.

**M. TEISSIER.**- Je suis ravi de vous entendre avec cette mansuétude, mais franchement, on n'a rien négligé. Je considère que ces amis, parce que je considère que ce sont tous des amis... Ils n'ont pas souhaité, que voulez-vous que je vous dise, on ne peut pas les forcer à venir signer, mais à tout instant ils peuvent revenir, il n'y a aucun problème.

Par ailleurs, on est dans une société de droit, cela s'applique aussi à la vie associative, on ne peut pas être dedans et dehors à la fois, ils se sont exclus d'eux-mêmes, ils ne peuvent pas être là aujourd'hui. La loi est dure, mais c'est la loi.

**Mme GOBBI.**- Je voudrais souligner que Sormiou est fédéré depuis de très longues années, depuis plus de 20 ans, donc, automatiquement, par sa représentante Marielle Gobbi, ils sont toujours représentés au sein du GIP par l'adhésion...

**M. TEISSIER.**- Sormiou est même très bien représenté par M. de Buzonnière qui est juste à côté.

**Mme GOBBI.**- D'accord, mais je parle au niveau de la plaisance et de la fédération.

**M. TEISSIER.**- Je pense que M. de Buzonnière peut fédérer aussi tout cela. Merci, Madame.

S'il n'y a plus d'autres interventions nous passons au point n°3.

### **3) – Approbation du programme de travail 2011 (délibération AG11.02.02).**

#### **Projet de parc national des Calanques (avant examen intermédiaire des CNPN et CIPN).**

**M. TEISSIER.**- M. Lafond, Directeur du GIP, va très rapidement nous présenter ces éléments qui concernent principalement la procédure de création du parc national.

*(Présentation du dossier par M. Lafond).*

**M. TEISSIER.**- Y a-t-il des questions ?

**Mme BELAN-SANTINI.**- (Présidente du Conseil scientifique) J'ai une question concernant Natura 2000 ; la ZPS des îles marseillaises, on va y travailler encore, on y travaille, puisqu'il va y avoir une étude prévue dans le cadre normal. Je dis cela parce que le CSRPN<sup>1</sup> s'inquiète beaucoup de l'avenir de l'ensemble du réseau Natura 2000.

**M. LAFOND.**- Effectivement, je ne l'ai pas précisé ici, c'est une finalisation qui demande du travail, pour la ZPS c'était plus récent, l'idée est que les 3 Sous-Documents d'objectifs (DocOb), sans rentrer dans les détails, soient fusionnés pour qu'ils soient portés sur les fonds baptismaux. C'est aussi cette année qu'on le fera.

**Mme VARNI.**- Puisque vous parlez de ZPS Vaufrèges, pourquoi est-ce que vous ne parlez pas aussi de la réserve intégrale de Vaufrèges qui pourrait comprendre toute la ZPS zone habitée.

**M. LAFOND.**- C'est un autre sujet. On va parler tout à l'heure des projets de réserve intégrale. C'est lié, évidemment, car on sait que c'est une Zone de Protection Spéciale, mais là on parlait bien de Natura 2000 stricto sensu, il y a une indépendance des procédures.

---

<sup>1</sup> Conseil Scientifique Régional de la Protection de la Nature

**M. AILLAUD.**- (Union départementale pour la sauvegarde de la Vie, de la Nature et de l'Environnement) Quid de la ZPS des îles du Frioul ?

**M. LAFOND.**- C'est la même chose que la réponse de tout à l'heure, ça va aussi se finaliser cette année, mais on est moins en charge du projet puisque c'est à la mairie de Marseille qu'incombe le fait d'être opérateur sur ce sujet-là. Je parlais tout à l'heure des « sous DocOb », des Documents d'Objectif qui vont être fusionnés par la DDTM<sup>2</sup> théoriquement cette année, pour donner lieu à un seul document qui propose les différentes actions Natura 2000 à la fois pour les îles, pour les calanques, sans oublier le cap Canaille, sous l'égide de l'ONF.

**M. TEISSIER.**- S'il n'y a plus d'autres questions, le débat est clos, et je vais vous demander de vous prononcer, puisque c'est soumis à votre approbation. Y a-t-il parmi vous des gens qui seraient contre cette proposition qui vous a été présentée à l'instant ?

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. TEISSIER.**- Les points suivant sont :

**4) – Approbation de l'avant-projet de Charte et de son addenda (Délibération AG11-02-03).**

**5) – Avis sur l'avant-projet d'exposé des réglementations, intitulé « ayant projet d'exposé des règles de protection du cœur » et de son addenda (délibération AG11-02-04).**

**6) – Avis sur l'avant-projet de carte indiquant les périmètres des cœurs terrestre et marin, des zones de non-prélèvement de l'aire optimale d'adhésion et de l'aire maritime adjacente (délibération AG11-02-05).**

**7) – Avis sur l'avant-projet de composition du Conseil d'Administration du futur Etablissement public du Parc national (délibération AG11-02-06).**

**M. TEISSIER.**- J'ai prononcé une fois le mot « approbation », et trois fois le mot « avis », en ce sens qu'il faudra approuver une fois, et pour les autres fois ce sont des avis favorables ou défavorables, sur lesquels nous aurons à nous prononcer. Voulez-vous apporter quelques explications sur le distinguo, Monsieur le Directeur ?

**M. LAFOND.**- Les textes applicables aux parcs nationaux prévoient que tout ce qui relève des périmètres, de la composition du Conseil d'Administration et des règles du futur décret, soit soumis tout au long de la procédure à l'avis des parties, notamment du GIP. En revanche, pour ce qui est de la charte, la loi prévoit bien qu'elle soit approuvée formellement, c'est-à-dire qu'une désapprobation vaudrait arrêt du dossier ou blocage pendant un certain temps. On serait obligé de repasser en assemblée générale. Le poids d'un avis est plus faible qu'une approbation qui a beaucoup plus de signification, et pourrait être bloquante pour la suite.

**M. TEISSIER.**- Merci. Nous allons commencer par l'évolution des périmètres. Comme je l'ai évoqué, M. le Préfet et moi-même sommes en contact permanent avec les Collectivités et avant tout avec les Maires, mais je voudrais associer à tout cela, M. Celet, Secrétaire général, qui fournit en amont un travail remarquable.

Début décembre, je me rendais au Frioul et je proposais le retrait de la rade sud de Marseille du cœur de parc, ceci afin de répondre à l'attente du monde de la plaisance, compte tenu des multiples usages de cette rade qui ne me semblent pas compatibles avec la réglementation applicable en cœur. J'ai comme vous le savez recueilli l'unanimité à la fois des usagers, mais également des élus sur ce projet.

Au même moment Mme Kosciusco-Morizet, ministre de l'Ecologie et vous M. Parant, préfet de Région, preniez vos fonctions. Ce hasard de calendrier a nécessité, on peut le comprendre, que l'un et l'autre puissent appréhender toute la teneur et la complexité du dossier. Ceci a pu expliquer les différences de vues qui ont pu se faire jour à un moment ou à un autre, notamment sur le périmètre marin.

---

<sup>2</sup> Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Fin décembre, avec M. le Préfet, nous rencontrons Mme la Ministre afin d'échanger nos points de vue et j'ai fait valoir plus que jamais la spécificité périurbaine de ce projet afin que nous soyons en plein accord sur ses modalités, et notamment en mer.

Les recommandations du ministère ont ainsi pu évoluer afin qu'un consensus puisse se dégager et c'est ce que nous vous proposons aujourd'hui.

Je vous propose donc de commencer à faire le point sur la question Ô combien importante des périmètres, à la fois de cœur et d'aire optimale d'adhésion.

Je compte sur M. le Préfet pour compléter le cas échéant mes propos.

Je voulais toutefois souligner que ce qui vous est demandé de voter, c'est une cartographie générale des périmètres, à une échelle qui reste malgré tout globale : il s'agit donc de s'en tenir à des principes, à des secteurs identifiés de nos territoires ; mais pas au niveau de la parcelle : ce travail fin et extrêmement complexe est bien sûr nécessaire, et je voudrai d'ores et déjà remercier le cartographe que le GIP a engagé pour se livrer à ce travail. L'équipe du GIP s'y attache, mais le travail d'orfèvre à la parcelle ne sera livré que plus tard.

Un courrier du Maire de Marseille reçu hier me conforte dans l'idée de cette progressivité.

Même si nous sommes en capacité à ce jour de vous montrer des zooms à la demande, il faut que vous compreniez que ce travail de dentelière reste encore devant nous, les lignes peuvent encore bouger, c'est le cas de le dire...

Il y a néanmoins un principe qui est maintenant acté avec M. le Préfet : c'est que les sites classés au titre de la loi de 1930 sont maintenus en cœur, sauf exceptions ponctuelles dûment justifiées et évidentes ; notamment pour cause d'urbanité

Bref, comme je vous le disais, les discussions récentes ont donc conduit à un certain nombre d'évolutions, selon les communes :

#### **[projection des cartes correspondantes – déclinaison commune par commune]**

##### **En ce qui concerne Roquefort-La-Bédoule :**

Les espaces naturels de la commune ne seront au final pas en cœur mais en aire optimale d'adhésion, ceci à la demande du Président du Conseil Général avec qui nous avons échangé à plusieurs reprises, et avons abouti à un bon compromis, puisque le Président du CG n'a pas souhaité que la forêt de Fontblanche soit en cœur de Parc. La commune sort donc complètement du cœur, puisque c'était ce qui en faisait sa richesse, le reste n'ayant aucun intérêt environnemental. Les autres espaces agricoles et naturels sont proposés en aire optimale d'adhésion.

##### **En ce qui concerne Ceyreste :**

Là aussi, j'ai beaucoup échangé avec M. ESSAYAN depuis plusieurs mois, en lien étroit avec le Préfet et le secrétaire général. Compte tenu de l'évolution proposée à Roquefort, il semble cohérent que Ceyreste soit également sorti du cœur et se retrouve en aire optimale d'adhésion. Ceci va dans le sens des réflexions du maire.

Je vous rappelle que ces sites sont des sites Natura 2000 mais ne sont pas des « sites classés » au titre de la loi de 1930.

### **En ce qui concerne La Ciotat :**

Il y a tout juste un an, nous étions arrivés à un bon accord avec M. Boré sur la question du cœur.

Pour ce qui est de l'aire optimale d'adhésion, nos échanges ont permis d'acter une proposition de périmètre qui satisfait à la fois aux critères généraux de délimitation de cet espace et aux souhaits du maire en termes de développement de sa commune. La carte qui est vous présentée est la transcription de ces points d'accord.

Ce périmètre d'aire optimale d'adhésion concerne, principalement les sites suivants, classés par ailleurs comme non constructibles au P.L.U. :

- Les espaces du Parc du Mugel, propriété et gérés par la commune, qui ont été exclus du périmètre de cœur
- les secteurs du Grand Jas et de l'Homme mort
- Les espaces naturels au nord et au sud de la zone d'accueil des gens du voyage, au sud de l'autoroute
- la zone de la décharge du Mentaure
- Athélia V
- Quelques espaces naturels à l'Est de la commune : St Eloï, une partie des Plaines Baronnes...

### **En ce qui concerne Cassis :**

Cassis est géographiquement le cœur du futur Parc national, aussi c'est sans doute avec Mme Milon que j'ai le plus discuté sur le projet. Et vous connaissez sa détermination depuis toujours, sur ce dossier.

Nous avons donc acté les choses suivantes, en lien avec l'Etat :

- tout d'abord, le retrait du cœur de la calanque de Port Miou pour sa partie terrestre et maritime. En contrepartie, et cela sera inscrit dans la charte, la calanque sera en aire optimale d'adhésion et les orientations correspondantes devront aller vers des règles d'urbanisme strictes et des modalités de gestion ambitieuses concourant à la réhabilitation du site.
- ensuite, toujours à Cassis, suite à beaucoup d'explication, et de pédagogie, on a trouvé un consensus sur l'intégration du vignoble en aire optimale d'adhésion. Les vigneron ont compris, je pense, que la charte était un outil puissant de pérennisation de leur activité en interdisant toute modification de l'usage des sols. Il a également été acté l'inclusion en aire optimale d'adhésion des zones futures d'extension du vignoble selon les règles établies de longue date par l'Etat.

### **En ce qui concerne La Peine/Huveaune et Carnoux :**

Il ne s'agit ici que d'aire optimale d'adhésion pour les espaces à caractère naturel et non constructibles, en plein accord avec les deux maires.

### **En ce qui concerne Marseille :**

La question du cœur a été largement discutée au cours de ces derniers mois, nous sommes tombés d'accord avec M. Le Maire et les représentants de la Ville, ici présents, sur les principes de délimitation. Les principes retenus sont donc là aussi de maintenir l'intégrité du site classé en cœur.

A ce sujet, je souhaite confirmer qu'il est prévu de maintenir le site de l'ancienne carrière Bronzo – Lisbonis, en cœur.

Pour l'aire optimale d'adhésion, nous avons beaucoup échangé, et les élus et techniciens de la ville de Marseille ont mené jusqu'à encore la semaine dernière d'intenses réflexions sur le sujet. Cette collaboration permanente

nous a permis de nous mettre d'accord sur plusieurs zones qui ont vocation à en faire partie. Là non plus je n'entrerai pas dans le détail mais il s'agit par exemple :

- dans le 8ème arrondissement du village des Goudes,
- de la ferme du Mussuguet ;
- du camp de Carpiagne pour ses espaces naturels.
- et plus globalement des espaces non constructibles et de la bande classée Ui, au POS en cours de révision au sud du canal de Marseille.

J'y rajouterais notamment :

- Luminy, dont le président de l'Université voit là une fabuleuse opportunité de développer un campus durable et nous regarderons avec lui les délimitations les plus opportunes et les plus optimales. Et d'ailleurs, il serait choquant qu'un campus universitaire puisse ne pas obtenir un critère d'excellence en matière d'éco-environnement, en refusant alors qu'il est géographiquement au milieu du Parc, d'être classé en zone d'adhésion.
- Les espaces non exploités de la carrière Perasso ;
- Le site, hors cœur, de la Barasse, en plein accord avec Président du CG.

Pour le reste des espaces potentiellement en aire optimale d'adhésion à Marseille, il nous faut poursuivre les échanges et la version 3 du projet en avril sera sans doute complétée à ce titre.

#### **En ce qui concerne l'aire d'adhésion dans le Var :**

Cela reste à compléter.

#### **En ce qui concerne la mer :**

La rade sud ainsi que Frioul et son pourtour seront retirés du cœur de parc marin. En revanche, je souhaite que ces espaces soient proposés en aire maritime adjacente : cela permettra à l'établissement public du parc national d'intervenir en tant que de besoin et de nouer des coopérations avec les acteurs locaux.

En contrepartie, il a été proposé d'agrandir la zone de non prélèvement prévue à proximité du phare de Planier, en espace de protection forte afin de bénéficier de l'effet réserve.

J'en profite pour redire toute ma satisfaction d'avoir reçu avec les gens du GIP et les élus, les représentants des pêcheurs corses qui avec tout leur talent et leur faconde nous ont expliqué, avec beaucoup de lucidité, combien l'effet réserve, dans la réserve de Scandola avait été productif. Le seul regret qu'ils ont eu c'est que cette réserve de Scandola ne soit pas arrivée plus tôt. Ainsi, pour notre cœur, la nouvelle surface totale de zone de non-prélèvement serait donc à aujourd'hui, de 4 500 ha sur toute la Méditerranée, parce que partout ailleurs, on pourra pêcher ! Qu'on ne vienne pas nous dire que c'est une catastrophe, cela représente précisément 10,5 % des 42 600 ha de ce qui est en cœur de parc, ce qui rentre parfaitement M. Le Préfet dans la fourchette fixée par l'Etat qui est de 10 % minimum.

Avant de passer aux usages et à la gouvernance, chacun peut maintenant s'exprimer.

**M. ESPINOZA.-** (Collectif Ecoforum) Cela fait 20 ans que nous nous battons, nous faisons des manifestations à Cassis, à Marseille, partout, pour aboutir à un parc national des calanques, et d'ailleurs vous avez vous-même défilé avec nous et le Conseil général aussi. Si je dis cela c'est pour qu'il soit bien clair que nous allons continuer à défendre la nature.

Je dis cela aussi parce que je pense que l'on arrive à un point tel que si on ne vous soutient pas, on a peut-être un risque... Je fais partie d'un Conseil scientifique d'un parc en Corse, on a le même problème, il y a des mécontentements, les dossiers passent à la trappe, aujourd'hui c'est comme ça. Etant donné tous ces

problèmes, je pense que Ecoforum, en tant qu'association va soutenir au maximum pour que ces dossiers arrivent à l'Etat et puissent passer, et nous allons continuer à nous battre notamment contre tous les permis de construire qui sont mauvais, mais c'est autre chose, je ne veux pas mélanger le problème global avec les problèmes particuliers. A Cassis, on s'est battu pour les (?), pour les promenades, on avait raison de le faire, mais je voudrais dire que nous, Ecoforum, allons soutenir au maximum le parc national des calanques, pas comme on veut, parce que dans la presse je m'opposais à la rade sud que vous avez enlevée, mais en même temps, je me rends compte qu'aujourd'hui je préfère manger une pomme un peu grignotée que peut-être ne pas manger du tout.

C'est pour cela que je prends cette position, mais je ne veux pas passer pour le lâche de service, pour celui qui lâche tout le monde, et je veux être bien clair : ma position c'est pour le parc, rien que pour le parc, et je serai à côté de tous ceux qui ont actuellement des problèmes ponctuels, on sera à côté d'eux pour donner tout ce qu'il faut pour avancer.

Il vient d'y avoir un bilan sur le parc national de Port-Cros. Le bilan économique est magnifique. Je pense que les gens qui sont dehors, qui se sont battus pour ne pas être dans le parc, ont tort, ils verront avec le temps. Je voulais faire cette introduction pour vous dire que je vous soutiens, mais c'est un vote de confiance, ne nous trahissez pas !

**M. TEISSIER.**- Ce n'est pas notre intention.

**M. GASTAUD.**- (Prud'homie de pêche de La Ciotat) Tout à l'heure je vous ai entendu dire que ce n'était que 10 %, ce n'était pas le reste de la Méditerranée... Nous les pêcheurs, je parle en tant que pêcheur, je suis le seul dans cette pièce, les autres sont restés dehors... Si aujourd'hui nous sommes un peu remontés c'est parce que cette charte est une insulte pour notre corporation. Avec tout le travail que l'on a fait depuis des années avec les membres de votre association, pour mettre en place quelque chose de concret et de porteur, on reçoit un papier aujourd'hui qui démolit tout. Monsieur le Préfet, tout à l'heure vous disiez qu'on était en train de construire les fondations d'une bâtisse, mais si chaque jour on en enlève un petit morceau, un bout de fer, un peu de ciment, un peu de sable, la bâtisse s'écroule. C'est ce qui s'est passé pour nous, pêcheurs. On a travaillé avec vous tous à mettre en place un travail qui je pense était cohérent, on avait la chance d'avoir cet outil qu'est un parc national, qui peut nous faire arriver à quelque chose de fabuleux, mais avez tout démolit, et vous nous avez présenté quelque chose qui ne tient absolument pas la route et que les pêcheurs ne peuvent pas accepter. De toutes les démarches qu'on a faites avec vous et qu'on a mises en place, il n'y a plus rien, plus rien qui tient la route.

Aujourd'hui, ce n'est pas la colère qui m'anime, c'est du dégoût, du gâchis. Vous avez pris l'exemple des pêcheurs corses, mais vous prêchez le faux, et ce n'est pas ce qu'il fallait faire. Quand les pêcheurs corses sont venus, vous auriez dû, Monsieur Teissier, rester jusqu'à la fin, c'est-à-dire venir avec nous discuter avec les pêcheurs corses, et vous auriez vu comme ils étaient surpris de voir que dans ce que vous prévoyez, il risque de ne pas y avoir un seul pêcheur représenté, autant au niveau du Comité de gestion que du reste. Un parc national maritime, c'est beau, c'est fabuleux, mais un parc national sans pêcheurs, pour vous ça va être un gâchis et une erreur totale ! Une mer sans pêcheurs, ça veut dire que vous avez fait tout faux ! Au jour d'aujourd'hui, si on applique ce que vous comptez appliquer, les pêcheurs ne seront plus là dans peu de temps !

Monsieur le Préfet, pensez bien à ce que je viens de dire, et notez le bien.

J'avais prévu de quitter l'assemblée parce que je n'ai plus rien à faire ici vu comment ça s'est passé jusqu'à maintenant, mais ce n'est pas mon genre, je suis toujours resté jusqu'à la fin. Alors, je vais le faire et je vais rester jusqu'à la fin, mais croyez-moi, aujourd'hui les pêcheurs rejettent tout en bloc ce que vous avez mis au point dans les deux derniers mois. Ca me désole étant donné tout le travail que l'on avait fait. J'y suis beaucoup pour quelque chose, je me suis battu pour ça, mais vous avez fait totalement l'inverse... Ne prenez pas l'air étonné ! Vous savez très bien de quoi on parle ! Il n'y a aucun point que vous ayez mis en place dans la charte qui n'ait été discuté et accepté par les pêcheurs. Il y avait des points qui devaient marcher, qui étaient bons, mais vous avez tout changé, tout sans exception !

**M. TEISSIER.**- Je vous ai écouté très attentivement, et franchement, je ne vois pas les points qui ont changé, sauf que l'on a enlevé 350 ha de la rade sud de Marseille pour une centaine d'hectares au Planier. Pour ce qui est du reste, il va falloir que vous me l'expliquiez.

**M. GASTAUD.**- Vous voulez qu'on en parle ? Rencontrons-nous, Monsieur le Préfet !

**M. TEISSIER.**- Le Préfet va vous répondre, mais je voulais vous féliciter pour vous dire que votre place est ici et que vous avez raison d'être là et de vous exprimer.

**M. GASTAUD.**- Au jour d'aujourd'hui, je me le demande ! Jusqu'à maintenant tout ce que l'on a pu discuter ensemble était fait pour faire avancer les choses, et au dernier moment vous avez... Et ce n'est pas bon.

**M. le Préfet.**- J'ai reçu vos collègues il y a une demi-heure ou  $\frac{3}{4}$  d'heure, et j'ai compris plusieurs choses : la première, c'est que pour ce qui concerne les pêcheurs, notamment les pêcheurs professionnels, avec les catégories des petits métiers mais aussi les personnes qui ont encore aujourd'hui des chalutiers, les pêcheurs de toute nature et aussi les pêcheurs privés, il y avait sans doute encore, non pas à discuter mais à travailler ensemble sur – c'est ce que j'appelais les fondations et les murs – comment on va aménager les pièces et faire en sorte que dans ce que vous souhaitez retrouver, compte tenu du cadre que l'on pose, vous retrouviez la majorité de ce que vous avez demandé.

D'abord, il faut que vous lisiez avec ceux qui sont chargés de surveiller... Quand je dis « lire », cela veut dire que vous compreniez la façon dont on le comprend, et la façon dont vous le comprenez, et on rapproche nos points de vue ; deuxièmement, que l'on regarde ce que vous pensez qui est en train de changer.

Pour faire cela, M. Andrieu qui est le Directeur Inter-Régional (DIRM) que vous connaissez bien, va faire une sorte de guichet ouvert à partir de maintenant pour les usagers de la mer, de manière que nous puissions travailler avec vous sur toutes les questions que vous posez. Je me suis rendu compte, qu'à part les problèmes de gouvernance dont on parlera tout à l'heure, c'est-à-dire comment est représenté la pêche dans les instances de décision, à part les problèmes de gouvernance, au fond, les pêcheurs étaient globalement d'accord avec le parc marin, globalement d'accord avec les premiers protecteurs de la mer parce qu'ils en vivent, et qu'ils étaient globalement en demande de précisions sur des choses qui sont inscrites dans un texte mais qui ne demandent sans doute qu'à être ajustées. Quand on dit par exemple « les chalutiers », il y a 3 chalutiers et 9 possibilités, il faut s'en expliquer, ce n'est pas la peine de se battre sur un sujet qui n'est plus un sujet, encore faut-il qu'on se le dise. C'est un exemple, mais il y en a plein d'autres, et c'est pareil avec les plaisanciers.

Je propose que M. Andrieu qui a pour mission d'écrire à tous les métiers de la mer que des contacts soient pris dans les deux mois qui viennent, et qu'il passe le temps nécessaire avec tous ceux qui voudront le rencontrer en lui posant des questions sur la base de la charte, et en précisant la charte. Donc, que vous le fassiez. J'ajoute, puisque vous êtes à la tête de la Prud'homme de La Ciotat, que vous avez naturellement des contacts avec votre collègue du Lavandou. Je me suis beaucoup occupé du parc de Port-Cros, on était plusieurs à être présents dans le Conseil d'administration du parc de Port-Cros ; les pêcheurs étaient tellement nécessaires qu'on les a associés de façon permanente sans qu'ils soient membres du Conseil d'administration, pour qu'ils assistent à tout, et on avait considéré, comme tous les votes étaient préparés par de grandes séances de discussions avant sur ce que l'on faisait ou pas, on avait systématiquement associé la Prud'homme du Lavandou. Ils peuvent vous porter témoignage de ce que nous serons vigilants, avec le Président Teissier, pour que vous soyez très étroitement associés, quelle que soit la manière juridique, parce qu'il faut que l'on fasse passer un texte au Conseil d'Etat, mais il est hors de question sur un parc marin de cette taille de ne pas avoir les pêcheurs en contact direct permanent du fonctionnement des institutions.

Je termine en disant que votre collègue du Lavandou a dû vous dire que le parc de Port-Cros, jusqu'à maintenant, gère parfaitement sa relation avec les pêcheurs. Aujourd'hui quand vous entendez parler de débats sur le parc de Port-Cros, en réalité c'est un débat sur quelque chose qui n'existe pas encore, comme ici, sur Porquerolles. Comme par hasard, ça marche très bien là où le parc s'est installé, et tous les débats portent sur ce qui n'existe pas, comme ici. Donc, on va attendre que ça existe, et puis ensuite on avancera.

**M. TEISSIER.**- Merci. Je reviendrai ensuite sur les pêcheurs.

**Mme PALLOIX.**- Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, je suis élue à la Communauté urbaine et en cela je représente la Communauté urbaine MPM.

Je dois dire que comme beaucoup de participants, j'ai été très enthousiaste de la création de ce parc, car cela fait des années que nous militons pour la création de ce parc, et en même temps très volontaire, comme beaucoup d'entre nous, et d'ailleurs, je souligne que la qualité des travaux, l'écoute, cette volonté de trouver ce point d'équilibre nous a emballés. On a passé plus de 500 heures à beaucoup travailler pour ce parc.

Aussi, je dois dire que quand j'ai reçu cette carte, je suis restée un peu sans voix. Il me semble que les premières cartes que l'on a eues ressemblaient à quelque chose de beaucoup plus cohérent, beaucoup plus bloc, et même si M. le Préfet nous a dit qu'on ne pouvait pas tout avoir, là je trouve que ça fait un peu « parcelles », une grosse parcelle au milieu, et puis des parcelles par-ci par-là.

Des questions restent en suspens. M. le Président a dit que beaucoup de choses devaient être revues, et je souhaiterais que soit vraiment bien précisé que ce n'est que la deuxième étape. On doit continuer à fournir du travail après cette deuxième étape, écouter et entendre. Ce que vient de dire le Monsieur qui représente les pêcheurs, je l'ai entendu aussi pour les chasseurs. Ça s'est vraiment mis en route, et puis la machine a fait cette carte qui ne ressemblait pas à ce qu'ils avaient eu lors des réunions sur les usages et entre plusieurs parties.

Je vous le dis franchement, la rade de Marseille ça peut se comprendre, mais sur le Frioul, j'ai du mal. C'est à voir, à suivre. Il ne faut pas le prendre comme une fin en soi, mais continuer les débats et les rencontres, parce que dans la charte il y a des choses qui n'ont jamais été vraiment actées par les premiers concernés. Ça m'a assez troublée, et la carte est venue confirmer ce trouble. Je suis un peu mécontente. Pour le parc marin, c'est compliqué, mais il y a des choses à faire, et il faut entendre les pêcheurs, mais sur le terrestre, je ne reconnais plus cette cohérence, cette cohésion qu'il y avait sur une carte beaucoup plus compacte.

**M. TEISSIER.**- Madame Palloix, d'abord, permettez-moi de vous dire que le représentant mandaté par la Communauté urbaine, c'est M. Royer-Perreaut. Vous êtes effectivement élue de la Communauté urbaine, mais son représentant c'est M. Royer-Perreaut qui a été désigné par notre assemblée.

**Mme PALLOIX.**- Je suis sa suppléante.

**M. TEISSIER.**- Deuxièmement, j'ai dit tout à l'heure qu'il y aurait une troisième version en avril, et qu'entre-temps il faudrait encore que nous modifiions.

Troisièmement, vous me dites que les gens ne sont pas contents, et vous me parlez des chasseurs en parlant de carte ; mais ce n'est pas le parc qui détermine le périmètre de la chasse, c'est la préfecture, et dans la chasse il ne manque pas un m<sup>2</sup> de territoire chassable, ni sur Marseille, ni sur La Ciotat, ni sur Cassis, on a repris le même périmètre. N'allez pas dire que la carte a changé, c'est comme cela que l'on crée des malentendus qui font qu'on a ensuite des gens qui manifestent.

Dernier point, vous me dites sur le Frioul, vous me l'avez entendu dire, vous êtes au Conseil municipal... non, vous n'êtes pas au Conseil municipal, mais j'ai expliqué à mes collègues qu'à partir du moment où nous avons sorti la Rade sud, nous avons sorti le Frioul du cœur de parc.

Le Frioul va être racheté par le Conservatoire du littoral. A partir de ce moment-là, nous avons une triple protection et il n'est donc plus indispensable que le Frioul soit en zone cœur... A partir de ce moment-là on peut le mettre en zone d'adhésion. Si on met la terre en cœur de parc, il faut mettre la mer autour, et c'est le contraire que l'on a voulu, et que vous avez voulu. J'ai eu une réunion sur l'archipel, toutes les sensibilités étaient là, et tout le monde s'est prononcé favorablement. Je veux bien, on est là pour discuter, pour amender, pour faire progresser. Qu'il y ait des gens qui vivent de la mer ou de la terre qui puissent être spoliés dans cette affaire est impensable, car pour nous il n'y a jamais eu de différence entre protection de la nature et économie, ce n'est pas antinomique.

Madame Palloix, vous parlez de la carte. Au début, le principe c'était de tout mettre en cœur de parc, mais c'était le principe, pour ensuite organiser des aires d'adhésion autour. Evidemment, la carte d'aujourd'hui n'est plus celle du début, c'est ce que vous avez voulu, vous avez eu le débat, et le débat a fait que l'on a créé, dans le consensus, la carte qui vous est présentée à ce jour.

**M. le Préfet.**- Je voudrais rappeler que ce qui est cœur de parc, qui est donc le parc, c'est ce qui est en vert et en bleu soutenu. Tout ce qui est un peu « peau de léopard », ce sont des aires d'adhésion, et tout ce qui entoure le cœur de parc marin, c'est la zone maritime adjacente. Le statut de la zone d'adhésion ou de la zone maritime n'a rien à voir avec le cœur de parc. Le sujet dont on traite c'est le cœur de parc, mais néanmoins vous verrez dans la charte qu'il y a aussi des prescriptions sur l'aire d'adhésion. Il faut bien voir que l'aire d'adhésion obéit à des principes de développement durable, parce que c'est proche du parc, et parce que notamment les maires, car c'est la loi qui leur reconnaît cette responsabilité, se donnent des objectifs sur ces zones.

Donc, ce qui peut évoluer demain, c'est en orange, des choses qui résultent de la discussion, qui n'ont peut-être pas été corrigées comme il le fallait, c'est pour cela que l'homogénéité des aires d'adhésion risque d'être revue dans ce que le Président appelle la version 3, dont il faut savoir qu'elle sera moins impactée par les discussions que l'on aura ici que par les remarques qui nous seront faites par Paris, puisque ça passe pas le stade de validation parisienne, puis par l'enquête publique et ainsi de suite.

On a maintenant à corriger peut-être quelques éléments, mais ce sont les maires qui proposent les aires d'adhésion, les maires qui fixent les principes, et qui dans les six mois après approbation de la charte, décident de conserver ces adhésions ou de ne pas les garder. Il ne faut pas confondre ce qui relève de l'homogénéité – je trouve que le parc est relativement homogène – avec ce qui relève d'une évolution de la discussion et ferait que ce qui était en vert apparaît maintenant en orange et n'a pas de sens. Tout cela va être rétabli.

Pour ce qui concerne le Frioul, il y a une aire maritime adjacente dans laquelle il n'y a aucune prescription d'usage. Mais néanmoins, il ne faut pas oublier que c'est le domaine de l'Etat, c'est géré par l'Etat. Cette aire marine adjacente a un objectif très précis, c'est d'avoir un œil vigilant sur l'interaction, c'est-à-dire comment, en quoi le fait de faire tout cela en cœur de parc, et cela peut intéresser les pêcheurs professionnels ou non, par exemple pour la faune, a un effet sur le pourtour. C'est un peu absurde de dire à un mètre près, en mer, on est dans le parc ou pas dans le parc. Donc, l'aire d'adhésion n'est dessinée que pour une chose : que peut-on observer ? Ca ne figurait pas sur le premier projet, et j'ai insisté auprès du Président pour que ça figure dans le second, parce que l'histoire de Port-Cros m'a amené à penser que ça manquait, il faut absolument qu'une fois par an, le Conseil d'administration ait un rapport du parc pour dire : « voilà ce que l'on remarque dans le parc », mais aussi : « voilà ce que l'on remarque en mer autour », ça évolue, ça progresse, il y a plus de ressources halieutiques, les pêcheurs le remarquent, ainsi de suite... On dit que Port-Cros ça marche très bien, effectivement, si vous interrogez la Prud'homie du Lavandou sur ce qui se passe autour de Port-Cros ça marche très bien, sauf que personne ne l'observe vraiment, et par conséquent on continue de dire que ça marche très bien, mais on ne sait pas de combien. L'aire adjacente est faite pour ça, pas pour autre chose.

**M. LANCELOT.**- (Collectif La Ciotat Cœur de Parc). Beaucoup d'entre nous ont été surpris, je dirai même un peu choqués quand on a vu l'évolution des cartes. On était tous partis depuis des années sur un principe tout simple : les « sites classés », dans leur totalité, doivent représenter le cœur de parc.

Ceci étant, on n'est pas des ânes, on n'est pas idiot, s'il y a des compromis à faire on peut comprendre, mais on ne nous a jamais expliqué la justification du compromis. Nous, nous avons donné des justifications très fortes pour le cœur de parc, je prends l'exemple de tout le massif du Grand Caunet, jusqu'à Fontblanche, qui a une raison d'être écologique très claire, il y a un corridor, ce que l'on appelle la trame verte, il va jusqu'à Fontblanche.

Pourquoi est-ce qu'on le retire ? Je veux bien qu'on nous l'explique, qu'on nous dise qu'il y a une raison particulière, parce que là il y a quelque chose qui n'a pas à rentrer dans le parc. Mais on n'a pas du tout entendu cela. Je pourrais citer Ceyreste, c'est la même chose, ou à La Ciotat. Pourquoi le Mugel sort-il du cœur de parc ? On pourrait comprendre, parce que le jardin botanique sera mieux géré que par le parc... On ne nous a pas

justifié du tout cette diminution régulière du cœur au profit des aires d'adhésion, et c'est quelque chose qui a choqué beaucoup de gens.

On l'a dit au ministère il n'y a pas longtemps. Que l'on nous justifie ce genre de chose, sinon les idées derrière la tête... Projets immobiliers, bétonnage, etc., tout le monde pense à cela dès que l'on ne justifie pas quelque chose que l'on enlève dans le milieu naturel, automatiquement on pense à des projets de marchandisation du site.

**M. TEISSIER.**- On pourrait essayer de vous apporter toutes les garanties possibles et imaginables, mais on n'empêche pas les gens d'avoir des idées derrière la tête. C'est vrai que l'on n'a pas discuté avec chacun d'entre vous pour dire pourquoi... Je vous donne deux exemples : pour le Mugel, le maire tenait beaucoup à garder la gestion de ce jardin public. C'est un jardin quasi à la française, ça n'a rien de naturel. Pourquoi voulez-vous que je m'oppose au maire qui souhaitait garder la gestion : la Ville est propriétaire de ce jardin. Ce jardin est parfaitement entretenu, on aurait pu tout aussi bien le faire, mais s'il souhaite l'entretenir, je ne pense pas que le maire ait l'idée de faire de la promotion immobilière sur le jardin du Mugel.

Le camp de gitans : pensez-vous qu'un camp de gitans ait vocation à être dans un parc national ?

**M. LANCELOT.**- Non... Nous avons approuvé le compromis que vous avez passé avec M. Boré, parce qu'il était à peu près justifié. L'extension d'Athélia, très bien à condition que ce soient des bâtiments...

**M. TEISSIER.**- C'est l'accord que nous avons passé.

**M. LANCELOT.**- C'est bien. Je m'en suis quand même beaucoup occupé, ça s'est bien passé, mais pour Fontblanche...

**M. TEISSIER.**- C'est très simple : le Président du Conseil général s'y est opposé.

**M. LANCELOT.**- Oui, mais il ne donne pas de raison.

**M. TEISSIER.**- Parce que le Président du Conseil général a voulu rester gestionnaire de cet espace qu'il gère depuis des années.

**M. LANCELOT.**- Ce n'est pas une bonne raison sur le plan écologique.

**M. TEISSIER.**- Je suis complètement d'accord avec vous.

**M. AILLAUD.**- Je vais vous lire un papier que je donnerai pour le procès-verbal.

**[Lecture du document – cf ANNEXE 1 au présent compte-rendu].**

**M. BONNET.**- (Associations des chasseurs de Cassis). Monsieur le Président, à la lecture de la charte, on s'aperçoit que les règles, dans la zone d'adhésion, sont les mêmes, ou tout au moins devraient être les mêmes dans le parc. Je voudrais savoir si ma lecture a été bonne. A ce moment-là, il semblerait qu'il y ait deux parcs, un parc vert dont le patron serait le Directeur du parc, et un parc orange où le patron serait le maire.

**M. TEISSIER.**- C'est à la fois ça et pas du tout ça. Pour ce qui est en vert, c'est-à-dire le cœur, c'est le parc qui va gérer ; les zones d'adhésion dépendent des mairies qui vont contractualiser, en quelque sorte, avec le parc national pour que ces aires soient gérées par le parc national, mais dans les zones d'adhésion les maires restent souverains.

**M. BONNET.**- Autrement dit, pour ce qui nous concerne, les règles de la chasse seront les mêmes dans l'orange et dans le vert.

**M. TEISSIER.**- Non. En orange, c'est le droit commun, c'est ce que vous connaissez aujourd'hui.

**M. BONNET.**- Donc, en orange, c'est l'arrêté préfectoral qui s'applique.

**M. TEISSIER.**- Exactement.

**M. COLLURA.**- Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, je vais vous parler de la ville de La Ciotat, parce que je pense que chacun doit parler du secteur où il vit depuis 10, 20, 30 ou 50 ans, et le connaît très bien. Tout à l'heure le Prudhomme de La Ciotat a parlé, avec conviction, avec son cœur, il a dit des choses naturelles, et moi aussi j'ai eu ces propos sur le terrestre. Comme vous le savez, la Ville de La Ciotat a depuis de longs mois défendu une seule et même position : la défense des intérêts des Ciotadens et de tous les Ciotadens, les propriétaires fonciers comme les usagers du parc. Hier encore, nous avons exprimé dans les colonnes de « La Provence », notre refus de valider le périmètre terrestre du parc car 50 habitations du secteur de Sainte-Croix étaient encore concernées par le zonage du cœur de parc, ce qui nous était inadmissible.

M. le Préfet qui représente ici, M. le Premier ministre, et qui aura en charge, et lui seul, de signer l'arrêt définitif du périmètre, a appelé M. Boré hier pour lui dire que là aussi nous avons été entendus et que c'est avec satisfaction que nous notons que ce périmètre a été déplacé comme nous le souhaitions.

Au cours des derniers mois, nous vous avons alertés à plusieurs reprises sur les dangers que représentait ce manque de dialogue et de concertation. Aujourd'hui est une nouvelle étape, n'en parlons plus, et voyons l'avenir. L'étape de demain est de définir ce que l'on fera à l'intérieur de ce parc, les us et les coutumes qui nous tiennent tous à cœur. Pour reprendre les propos de Dominique Tian, le travail, le vrai travail commence maintenant.

Nous formons le vœu que les Ciotadens, comme tous les autres d'ailleurs, soient enfin entendus notamment au sein de l'enquête publique qui va s'ouvrir, et ce d'autant plus que si l'on regarde ce qui s'est passé, nous avons tourné autour du dossier pendant des mois pour finalement se ranger exclusivement à la volonté et les propositions des maires qui connaissent bien leurs territoires, leurs secteurs et leurs administrés. Formons le vœu, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, que dans la prolongation de ce débat du parc nous irons directement à l'écoute des gens dans le bon sens le plus simple, merci.

**M. BOUTIN.**- (Conservatoire étude des écosystèmes de Provence, gestionnaire du (inaudible) et qui intervient aussi sur la gestion du Frioul). Nous vous avons fait part, par écrit, de nos remarques sur l'ensemble des éléments qui ont été mis à notre connaissance. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble de ce que l'on a dit, mais j'insisterai sur un point pour expliquer aussi le vote que nous avons décidé en Conseil d'administration de porter aujourd'hui :

Un parc national est avant tout un outil de protection et de conservation du patrimoine naturel ; le site du Frioul représente une part très importante du patrimoine naturel de l'ensemble des îles de Marseille et du massif des calanques ; il ne nous paraît pas normal que ce site-là soit sorti du parc.

J'ai bien entendu vos arguments tout à l'heure, disant que c'est un terrain qui allait être acquis par le Conservatoire du littoral, sur lequel il y a déjà une gestion, une réglementation qui a été mise en place par la Ville de Marseille. En termes de réglementation, le fait que ce terrain-là, y compris dans la partie marine, qui est en Natura 2000 sur une bande de 500 mètres, soit inclus dans le parc, n'apporte pas de réglementation supplémentaire, on reste en droit constant par rapport à ce qui existe aujourd'hui. J'insiste sur un point, c'est qu'en termes de cohérence de gestion, il paraît assez difficile d'avoir une cohérence de gestion sur ces habitats ou sur ces espèces, en ayant d'une part une gestion par un parc national d'un côté, qui est une gestion par la Ville ou les gestionnaires délégués par la Ville sur la zone du Frioul, il paraît plus cohérent d'avoir une gestion sur l'ensemble, sachant que de toute manière dans ce qui avait été présenté en termes de contraintes par rapport aux usagers, c'est à contrainte constante par rapport à ce qui existe aujourd'hui.

Du coup, c'est un peu l'émotion d'être obligé de prendre cette position-là ; nous sommes depuis le début très partisans du parc, mais nous allons être amenés à nous abstenir pour ne pas nous opposer, mais nous souhaitons vraiment que notre position soit entendue comme étant un élément pour aller vers une amélioration de l'ensemble du dossier.

**M. TEISSIER.**- Peut-être pourriez-vous revoir votre position sur le vote, car le fait que nous ayons abandonné l'aire d'adhésion sur le Frioul remonte en fait à lundi dernier, par un rapport passé en Conseil municipal qui nous

apprend que la partie non urbanisée du Frioul va être acquise par le Conservatoire du littoral. Ceci étant dit, aujourd'hui, c'est une position qui peut évoluer, s'il n'y a pas d'incompatibilité à avoir la terre en zone d'adhésion et la mer qui ne soit pas impactée, on mettra le Frioul en zone d'adhésion, cela paraît très clair. Il n'y a aucune problème là-dessus, mais comme ceci vient d'arriver, il faut un peu de temps pour que nous regardions avec les services de l'Etat, que l'on ne nous impose pas après, autour de la partie terrestre, une zone d'adhésion, une zone adjacente autour du Frioul, alors que c'était ce que nous ne voulions plus dans l'accord.

S'il n'y a pas d'incompatibilité, il n'y a aucun problème pour que le Frioul vienne, au contraire, c'est très cohérent.

**M. BOUTIN.**- Dans l'état actuel de ce qu'on nous présente, le mandat que j'ai de mon Conseil d'administration est une abstention.

**M. HAMEL.**- (Club Alpin Français). Comme tout le monde le sait, le site classé a été obtenu essentiellement par le travail des associations. La plupart de ces associations sont aujourd'hui représentées. Le « site classé » des calanques a été obtenu en 1975 grâce au travail des associations, c'est incontestable.

**M. TEISSIER.**- Personne ne le conteste.

**M. HAMEL.**- C'est souvent, pour ne pas dire toujours, les associations qui sont très motrices sur ces sujets-là. Vous nous avez rappelé la dernière fois quelles sont les pressions que subissent les maires, les élus locaux, etc. Heureusement que les associations sont là.

Aujourd'hui, sur ce projet, on peut considérer que la perte d'un mètre carré de « site classé » est un recul. On n'est pas idiot non plus, ou complètement bouchés comme on essaie de nous le faire croire quelquefois, on est capable de comprendre certains retraits ; quand on nous explique que la partie où se trouve l'usine de traitement des boues ne sera plus dans le cœur du parc, effectivement, ce n'est pas dans le cœur qu'il faut le mettre mais à un autre endroit du corps, tout le monde le comprend.

Par contre, il y a des zones où l'on comprend beaucoup plus difficilement. On se demande quelles sont les raisons objectives, est-ce que ce ne sont pas simplement des négociations, des réunions le soir, où ils se partagent le territoire...

**M. TEISSIER.**- Dans les arrières-salles des estaminets...

**M. HAMEL.**- C'est une plaisanterie. Aujourd'hui on est tous ici pour le parc, mais on est un peu coincé, ce n'est pas tout à fait le parc que l'on voulait, mais en ce qui concerne le site classé, nous ne lâcherons pas, nous voulons des justifications solides, et en particulier, comme vous le savez, pour Port-Miou on n'a toujours pas compris. Ce qui est vraiment inquiétant c'est que nous avons lu un déclassement d' « espaces boisés classés ». Je sais très bien que ce n'est pas tout à fait le même statut, mais on écrit « déclassement d'espace boisé classé pour des vignobles ». J'avoue que le paragraphe qui traite des déclassements est juste après le paragraphe de Port-Miou en zone d'adhésion. J'ai déjà posé la question, on nous a donné les garanties que jamais, grand Dieu jamais, on ne demandera le déclassement de Port-Miou, mais de grâce, pourquoi l'exclure du cœur ?

**M. TEISSIER.**- Vous connaissez le vieil adage que le mieux est l'ennemi du bien. Attention, à vouloir tenir trop bon en disant « on va se battre jusqu'au bout » que ce soit vous qui soyez à la fin à l'origine de l'échec, je tiens aussi au parc, et que ce soit nous qui soyons battus parce que le parc ne se ferait pas, et là nous donnerions raison à ceux qui ne veulent pas de parc.

**M. HAMEL.**- Je n'ai pas précisé mon vote parce qu'il est secret, mais je crois qu'il ne fait aucun doute.

**Mme BARBIER.**- (Union Calanques Littoral) Je représente l'Union Calanques littoral, une association qui s'est créée en 1992, elle a un Conseil scientifique et ce Conseil, étudiant les structures capables de protéger ce territoire a conclu à un parc national, et depuis 1993 nous réclamons le parc national.

Nous avons été parmi les associations à Paris pour faire adopter le paragraphe 2 du GIP qui doit être là pour recréer un parc national. Nous faisons partie du GIP depuis sa création, et je dois dire que nous avons été très

heureux de voir le périmètre qui nous a été donné par la prise en considération du ministère en 2009 mais le nouveau périmètre qui nous est soumis suscite l'étonnement et l'incompréhension.

**[Lecture du document – cf. ANNEXE 2 au présent compte-rendu].**

**Mme GOBBI.**- (Fédération des sociétés nautiques des Bouches-du-Rhône). Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, j'ai travaillé avec vous, on était entièrement d'accord, la plaisance était d'accord. Je représente 20 000 plaisanciers à travers la fédération, et je m'adresse à vous en tant que fédération aujourd'hui. On a fait des réunions, on a trouvé un accord pour certains points de pêche. Dans l'ensemble tout marchait bien, on avait bien avancé. J'ai fait confiance. Je crois en vous. Or, aujourd'hui je me retrouve avec 20 000 personnes que vous avez vues ce matin, qui sont dehors, que vous allez voir demain matin, et ce n'est plus possible. On était entièrement ravis lorsque vous nous avez parlé du Frioul, contrairement à ce que j'entends. Vous avez fait un grand pas, bravo, et vous avez satisfait l'Estaque et ce côté-là, car je pars de La Ciotat et je vais jusqu'aux Saintes-Maries de la mer, ce sont tous des plaisanciers qui sont concernés par le parc. Parmi ces gens-là, le point le plus fragile c'est à partir des Goudes, l'YCPR Pointe-Rouge, qui va jusqu'à La Ciotat. C'est la plaisance la plus fragile. Pourquoi ? Parce que les embarcations qui sont dans ce plan d'eau sont les plus petites, vous le comprenez, on ne met pas de yachts aux Goudes ni à Sormiou. Les embarcations font 5 ou 6 mètres et ne peuvent pas aller plus loin qu'une certaine distance de leur point de départ. Ceci dit, on avait convenu que vous laisseriez un côté derrière l'île de Riou, de façon qu'il y ait un point de pêche. On s'était arrêté à ce point-là. La Fédé croyait en vous, en ce que vous dites, mais un grand trait, et c'est terminé !

Je suis allée à Paris et j'ai rencontré M. Frémont et Mme Jouanno juste avant qu'elle ne parte. Ils m'ont dit qu'ils allaient faire en sorte qu'il y ait une approche sur Riou. Aujourd'hui, ils m'ont tous sollicitée, je parle au nom de la fédération, 20 000 personnes signent des pétitions en disant : « on veut un point de pêche dans la rade sud ».

Je reconnais qu'il n'est pas évident pour vous de travailler. J'ai tout entendu, le meilleur et le pire, mais je ne sais pas où nous allons. Je suis un peu découragée de me battre depuis longtemps, mais je vous dis : « pensez à cette plaisance-là ». Si vous dégager un point de pêche derrière, tout est clos avec la plaisance des Bouches-du-Rhône.

**M. LAFOND.**- Je pense que l'on a entendu les demandes d'un certain nombre de personnes pêcheurs/plaisanciers, dans le sens où l'on a considérablement réduit, par rapport à un projet que vous avez pu voir à une époque, la proposition au sud de Riou. Vous voyez l'île de Riou [*présentation de la cartographie*], puis en hachuré la zone de non pêche, et vous voyez qu'il y a encore beaucoup de place sur des zones avec des îlots, des hauts-fonds, etc.

**Mme GOBBI.**- Ce sont de petites embarcations, prenez-le en compte !

**M. LAFOND.**- Regardez l'échelle...

**Mme GOBBI.**- Vous allez avoir Sormiou et Morgiou complètement submergés cet été, ils vont tous aller là, et qu'est-ce que vous allez faire de Sormiou, de Morgiou, de tous ces coins ?

**M. LAFOND.**- Si on prend la carte générale de zone de non pêche, les 10 % qui sont pour l'instant proposés, Sormiou, Morgiou, il y a à chaque fois de petites zones, à Morgiou il n'y en a pas, mais il y a une petite zone ici ; il y a la zone que l'on vient de vous montrer à Riou, avec toute cette zone-là qui est insalubre actuellement...

**Mme GOBBI.**- On est d'accord, mais on n'avait demandé qu'une chose, c'est de dégager un point de pêche derrière Riou.

**M. LAFOND.**- Là où l'on propose d'interdire la pêche est en hachuré bleu. Tout ce qui est en orange sont les zones d'intérêt écologique, là où il y a du poisson, elles restent pêchables...

**Mme GOBBI.**- Alors, je demande à Monsieur le Préfet, de faire une rencontre avec toute la plaisance pour qu'il s'exprime, que vous preniez la responsabilité, et demain vous répondrez aux plaisanciers qui manifesteront...

**M. le Préfet.**- Il y a les pêcheurs, les plaisanciers et les pêcheurs-plaisanciers, cela fait déjà du monde. M. Andrieu, qui est notre Directeur interrégional, va se dédier pendant les semaines qui viennent à rencontrer. Ces

rencontres ne sont pas pour changer les cartes, mais pour les expliquer. Vous êtes en train de dire qu'on ne peut pas pêcher derrière Riou, parce que vous vous étiez entendus à ce moment-là et vous avez été entendus, je ne pense pas qu'on puisse pêcher derrière Riou...

**Mme GOBBI.**- Excusez-moi, mais quand je suis revenue de Paris il y a deux mois on était d'accord, tout était bon. Je suis allée à l'Élysée, ça ne pouvait pas être mieux, mais aujourd'hui ça a changé, et c'est comme ça sans arrêt !

**M. le Préfet.**- Je ne suis pas sûr que ça ait changé. En tout cas ce serait dans votre sens.

**Mme GOBBI.**- Non, ça a changé...

**M. le Préfet.**- Ecoutez, rencontrez M. Andrieu, il verra comment on peut expliquer à travers les textes la charte et la carte et vous retrouverez beaucoup de chose que vous souhaitez.

**M. YZOMBARD.**- (CIQ de Morgiou) Nous avons eu l'occasion de manifester notre point de vue auprès du GIP à plusieurs reprises, qui consiste à dire que nous, plaisanciers et pêcheurs-plaisanciers, n'avons pas à nous mêler des problèmes de zone de non pêche tant que les pêcheurs professionnels ne se sont pas mis d'accord avec le projet. Ce n'est pas à nous, ce n'est pas notre gagne-pain, à imposer nos vues.

Quand les pêcheurs professionnels seront d'accord sur les zones de non pêche, peut-être que les plaisanciers pourront donner un avis.

Quand on parle de l'île de Riou, je suis pêcheur depuis 69 ans, j'ai pêché la girelle et le thon, et je connais bien l'île de Riou, c'est un coin qui est poissonneux et quand on a envie de faire une belle pêche on va à Riou. Par contre, j'ai eu l'occasion, étant donné que je suis toute l'année sur ce secteur, de constater qu'effectivement il y a une affluence de bateaux dans cette fameuse zone pendant 2 mois par an au grand maximum, tout le reste de l'année il y a 2 ou 3 bateaux. Le problème de la pêche dans la partie sud de Riou n'est pas réglé. Nous, à la calanque de Morgiou, si on ne peut pas aller à Riou on ira ailleurs, ce n'est pas un problème pour nous, je tenais à le préciser, parce qu'il faut quand même parler avec les vrais pêcheurs qui eux, pratiquent cela toute l'année. Nous, on y va occasionnellement une ou deux fois par an. Je peux vous raconter des choses très bizarres qui se passent dans le secteur de Riou, qui n'ont rien à voir avec la plaisance et la pêche-plaisance.

**Mme BELLAN-SANTINI.**- Je représente le Conseil scientifique qui n'a qu'une voix consultative dans cette assemblée, mais néanmoins, je voudrais reprendre ce que le représentant du CEEP, M. Lancelot, le pêcheur, ont dit : je regrette un peu que lors des concertations vous n'ayez pas associé les scientifiques du Conseil scientifique. On entend en permanence des choses qui ne sont pas réelles sur les fonds, sur le patrimoine. La science évolue, si l'on croit pouvoir discuter à partir de données fournies il y a 5 ou 10 ans pour justifier la protection des milieux, ce n'est plus valable.

J'aurais aimé, vraiment, qu'aussi bien pour la terre que pour la mer, en particulier pour le Frioul et la rade sud, des scientifiques aient été présents pour expliquer pour quelles raisons nous continuons à considérer que la première enveloppe de périmètre était de très loin la plus cohérente, comme beaucoup de personnes l'ont dit.

Ceci dit, il est évident que l'économie a son importance, que la gestion des terrains est très importante, mais néanmoins, je pense qu'on aurait fait quelque chose de nettement plus équilibré, qu'en se basant seulement sur des usagers, qui, malheureusement, comme l'a dit M. Teissier, ne peuvent peut-être pas toujours continuer à pratiquer leurs usages comme ils l'ont fait ou comme leurs parents l'ont fait...

Concernant la discussion que l'on a eue tout à l'heure à propos de Riou, je considère qu'au point de vue pêche, lorsque j'en ai discuté avec Mourad Kahoul, c'est quand même le Plateau des Chèvres qui est de très loin, du point de vue de la diversité des poissons, le plus intéressant...

**M. GAVIN-MILAN.**- (Yachting Club des calanques de Cassis) D'abord, à la lecture des cartes, par contre, elles nous conviennent très bien, je regrette qu'elles ne vous conviennent pas, mais chacun regarde son nombril.

Il y a le problème du mouillage des bateaux dans les calanques. Je voulais savoir si on va toujours pouvoir mouiller à l'Œil de verre, à l'Eissaidon, au Torpilleur, à Sugiton... On y a fait allusion plusieurs fois, mais la réponse n'a jamais été apportée.

A cette question on peut rajouter que dans les deux calanques de Sormiou et Morgiou vous souhaitez mettre des bouées pour préserver les Posidonies, nous sommes tout à fait d'accord, mais la question c'est que lorsque le GIP lui-même constate 150 bateaux en période estivale un week-end, combien mettrez-vous de bouées ? Et comment feront ceux qui n'auront pas la chance d'avoir une bouée ? C'est une réponse qui n'a pas été apportée.

**M. TEISSIER.**- Je vais vous poser une autre question : comment est-ce qu'on fait maintenant ?

**M. GAVIN.**- On mouille, mais il n'y a pas de bouées.

**M. TEISSIER.**- Quand j'arrive avec mon esquif et que la calanque est pleine comme un oeuf, je fais quoi ? Sous peine d'avoir ma chaîne qui s'enroule...

**M. GAVIN.**- Je comprends tout à fait ce que vous dites, mais tout à l'heure on faisait référence à des choses qui existent ; en Corse à la Scandola ou devant Calvi, vous avez un certain nombre de bouées, et croyez-moi, si vous ne mouillez pas à la bouée, ça pose des questions. Ici, il n'y a pas encore de bouées, mais le jour où il y en aura...

**M. TEISSIER.**- Regardez le bon fonctionnement de cela à Port-Cros, ça marche très bien. Ceci étant dit, c'est une idée, ce n'est pas dans la charte, on n'a pas dit qu'on allait mettre des bouées. Le parc aura pour but d'aménager tout cela, il y aura aussi des bouées pour les bateaux de plongée, avec des couleurs différentes, mais pour l'instant, ce sont des idées, rien n'est fixé. Pour le mouillage, rien n'est arrêté aujourd'hui, on peut aujourd'hui mouiller partout.

**M. GAVIN.**- Et pour les régates ?

**M. TEISSIER.**- On va vous en parler dans les usages.

#### **[ Présentation des propositions pour les usages en cœur - M. Lafond ]**

**M. XIMENES.** (Fédération Française d'Etudes et de Sports sous-marins). Je ne vois nulle part quoi que ce soit qui parle de la plongée.

**M. LAFOND.**- On l'a mis dans les « etc. » des usages dits « doux ». C'est un simple oubli, il n'y a pas d'enjeu particulier à part, comme on l'a dit tout à l'heure, les bouées pour protéger les milieux et sécuriser les mouillages des bateaux de plongée. Dans le dossier, vous trouvez beaucoup d'éléments sur la plongée, en termes de partenariat.

**M. MARQUES.** (Syndicat libre des Bateliers indépendants Cassidains) Il y a très peu de temps j'ai rencontré des gens des Affaires maritimes, on va se revoir dans quelques temps. Malgré tout, j'aimerais que l'on ait une petite réunion avec M. Andrieu, pour régler de petites choses. Il y a quelques points qu'il faudra que l'on voit, notamment la pénétration d'énormes bateaux et les débarquements dans les calanques. Je demanderai à quelqu'un du GIP, si c'est possible, de bien expliquer tout le travail que l'on a fait aux Affaires maritimes depuis des années pour trouver un consensus, et essayer que tous les bateliers soient à peu près d'accord sur les mêmes points.

**M. TEISSIER.**- Merci de vos propositions et de votre participation sans faille.

**M. BONNET.**- Entre la version V1 et la version V2, il n'y a pas eu de consultation. Je sais que l'on s'était un peu accroché lors d'une séance car on n'arrivait pas à s'entendre. Après on avait été reconvoqué, et la Fédé avait demandé un délai qui a été accepté, puis on n'a jamais plus été contacté.

Pour nous, si on applique vraiment ce qui est marqué dans l'annexe 2, c'est la fin de la chasse dans les années qui suivent. Si on repeuple, et qu'on nous interdit de chasser parce qu'on a repeuplé...

**M. TEISSIER.**- Qui vous a dit qu'on va vous empêcher de chasser des oiseaux qu'on vous aura obligé de mettre en repeuplement ? Au contraire, on veut évoluer vers une chasse respectueuse et plus vers une chasse de gibiers sédentarisés après avoir été lâchés, plutôt que vers du gibier de tir où on ouvre une boîte et on arme.

**M. BONNET.**- Mais quand on lâche du gibier on nous interdit de chasser pendant trois ans !

**M. TEISSIER.**- Mais ce n'est pas lié au parc ! Et en plus, ça va se faire d'une manière progressive.

**M. BONNET.**- En tant que chasseur, je vous parle franchement, la diminution des lâchés de tir ne nous préoccupe pas du tout, mais pour les lâchers de repeuplement, si à un moment on a de la myxomatose on n'a plus de lapins, on est obligé de repeupler... Et on attendra 3 ans sans chasser ?

**M. TEISSIER.**- Mais dites-moi, il y a longtemps que la myxomatose est arrivée dans le parc. Le parc national n'a rien à voir avec l'épidémie.

**M. BONNET.**- Si on repeuple, c'est qu'on a besoin de repeupler... Ça coûte.

**M. TEISSIER.**- Regardez ce qui s'est fait dans le parc des Cévennes pour la chasse : le parc et les chasseurs marchent de concert, à la plus grande satisfaction des agriculteurs ; Ils chassent plutôt du gros gibier, je vous le concède.

**M. BONNET.**- Je pense qu'il faudrait que la consultation reprenne.

**M. TEISSIER.**- Pour moi, Monsieur le Président, la discussion n'a jamais cessé. Un jour – je n'y étais pas – vous avez décidé de rompre les négociations que nous avons, vous avez quitté la salle. Un autre jour, j'ai pris rendez-vous avec vos représentants, et je me suis retrouvé tout seul, personne n'est venu... Quand on veut parler, il faut être deux.

**M. BONNET.**- Je n'ai pas dû recevoir la convocation.

**M. TEISSIER.**- Je ne dis pas que c'était vous, mais personne n'est venu. Je suis prêt à reparler avec vous quand vous le voulez. Je pense que les chasseurs de Mazargues n'ont pas à se plaindre du Député-maire, et vous non plus de votre maire.

**M. BONNET.**- Je pense qu'il y a beaucoup de restrictions. On ne peut pas approuver.

**M. TEISSIER.**- J'ai bien noté.

**M. MAMELI.**- (Union Nautique de Port-Miou et des calanques) Une précision sur les régates : quand vous parlez de 100 000 € et moins de 100 000 €, quels sont les critères d'appréciation de cette somme ?

**M. LAFOND.**- C'est un critère qui est proposé pour essayer de trouver un seuil qui fait que la grande majorité – sauf les énormes régates – sont autorisées de fait, sans soucis.

**M. le Préfet.**- Il faut que vous arrêtiez de dire aux gens tout ce qu'on ne peut pas faire, alors qu'on peut pratiquement tout faire, sauf ce qui relève vraiment de la gestion d'un parc. Au lieu de dire « c'est proposé », est-ce que c'est ce qui existe aujourd'hui, ou pas ?

**M. LAFOND.**- Actuellement non, il n'y a pas de parc.

**M. le Préfet.**- Non, le droit commun de toute régates...

**M. LAFOND.**- Le droit commun... C'est soumis à étude d'incidence Natura 2000.

**M. le Préfet.**- Dans ce cas-là, vous laisserez faire le boulot à ceux à qui il appartient, c'est-à-dire le Conseil d'administration. Les 4/5<sup>ème</sup> de ce que vous venez de dire sont fait pour décourager les gens d'une part, et cela ne relève pas de votre compétence. Donc, je me mets entre ce que vous venez de dire et tous ceux ici qui espèrent que le parc pourra fonctionner un jour ; le parc, c'est le Conseil d'administration qui le gère, que l'on soit clair. Les usages qui sont dans la charte, c'est une chose, c'est votre boulot, mais le reste, qui consiste à expliquer tout ce que l'on ne peut pas faire alors que cela ne relève pas de votre compétence, laissez les gens

décider dans le Conseil d'administration, ce qui relèvera du niveau et du pouvoir du Directeur. Cela appartient aussi bien à (l'autorité) ministérielle qu'au Conseil d'administration.

*(Quelques applaudissements dans la salle).*

**M. MAMELI.**- Je n'ai pas de réponse. Soumis à autorisation, oui, c'est le principe, mais le droit commun ?

**M. TEISSIER.**- Avant le parc ou après le parc ?

**M. MAMELI.**- Je parle de ce qui est proposé, Monsieur le Président.

**M. TEISSIER.**- Il n'y a rien de proposé. C'est une proposition lorsque le parc sera créé. C'est une proposition qui est faite aujourd'hui mais qui n'a aucune valeur, le parc n'existant pas, et c'est le Conseil d'administration du parc qui en décidera, c'est aussi simple que cela.

**Mme ROUQUET.**- (Association Les Portes des Calanques) Une précision : vous prévoyez de limiter pour les gros bateaux la pénétration dans les calanques d'En Vau et Port-Pin, mais les gros bateaux vont pouvoir aller jusqu'où ? Je n'ai pas saisi.

**M. MARQUES.**- En réponse à cette dame, on doit avoir prochainement rendez-vous sur les bateaux de promenade pour constater la taille des navires par rapport aux calanques, pour prendre des décisions avec les Affaires Maritimes, le GIP des Calanques...

**M. YZOMBARD.**- (CIQ de Morgiou) J'ai bien entendu qu'il allait y avoir des réunions de travail sur toute cette organisation, et je souhaiterais que les habitants des calanques puissent y participer, parce qu'ils sont concernés au premier degré. Jusqu'à maintenant, avec les bateliers de Cassis, de La Ciotat et certains de Marseille cela s'est très bien passé, parce que nous avons échangé entre nous, et j'espère que le dialogue va pouvoir continuer. N'oubliez pas les habitants des calanques lors de ces séances de travail. Merci.

**M. TEISSIER.**- Il faut bien enregistrer cela, Monsieur le Directeur.

**M. HAMEL.**- Dans les usages, vous savez combien le problème des réserves intégrales est important et sensible. Dans le document, je sais bien que c'est une orientation, mais il y a deux points à souligner : d'abord, la carte annexe n'a pas été celle qui était négociée, ce qui a eu un effet un peu déplorable. Sans reprendre les propos du représentant des pêcheurs, si on a un accord il faut essayer de rester sur les mêmes termes, sinon c'est une incompréhension et en plus une déqualification des représentants des associations. Ce point a été rediscuté, c'est dommage que ça se soit fait après la négociation.

Deuxième observation, sur ces réserves intégrales, je suis surpris de voir apparaître : « une réflexion doit être menée sur la Réserve Biologique Dirigée » de l'ONF, qui comprend en particulier toutes les falaises du Devenson. Il y a une petite phrase page 70, où il est dit « le classement en réserve intégrale se fait après enquête publique. L'établissement recherchera, autant que faire se peut, un consensus local le plus large possible sur le choix final... ». Je vous propose, dans la version définitive, de supprimer le « autant que faire se peut ».

**M. LAFOND.**- Je vais répondre sur ce sujet-là. Je rappellerai que 50, 60, 70 % de ce que l'on a proposé n'est que le reflet des textes. Même si le GIP a une certaine marge de manœuvre concernant les sujets qui sont discutés, il y a beaucoup de choses qui ne sont qu'une refonte, un rappel des textes mis en forme par rapport à la complexité des enjeux locaux. C'est très important de le rappeler. On a le dos large, mais ce que je réponds c'est : « les textes, rien que les textes ». En ce qui concerne cet aspect de réserve intégrale, cette petite phrase-là est reprise d'un courrier adressé au Président du GIP par le ministère de l'écologie pour dire à tous les Présidents de parcs nationaux que dans les chartes, la question de la réserve intégrale doit être munie de cette petite mention, pour bien montrer qu'il y aura une discussion, mais que malgré tout c'est un décret en Conseil d'Etat, et que le dernier mot est au Conseil d'Etat. La phrase montre bien qu'une concertation est nécessaire.

**M. CLERICI.**- Je suis représentant du personnel, je suis invité à ce titre-là, mais je peux répondre sur la question des régates qui est relativement complexe : le droit commun est simple, pour une manifestation en mer l'autorité administrative compétente est les autorités maritimes et sur le régime des manifestations nautiques

c'est la DDTM qui instruit. Les nouveaux décrets « Natura 2000 » font que pour les manifestations en mer on va avoir un régime d' « évaluation des incidences » pour les manifestations supérieures à 100 000 €, c'est en ce sens qu'est basée la proposition du Directeur du GIP en la matière.

Pour ce qui concerne le futur, le parc national, pour l'heure, comme à Port-Cros, par exemple, il n'y a pas de régime d'autorisation sur les manifestations publiques en mer, et en fait c'est le décret en Conseil d'Etat qui fixera si les manifestations ne visent que la terre, ou la terre et la mer. En Guadeloupe en revanche c'est le cas. C'est la posture qui est ressortie des discussions jusqu'à présent avec le ministère, c'est pour ça qu'on en était là.

**Mme MILON.**- Je voudrais dire ma satisfaction, avant tout, et la Ville de Cassis votera pour l'adoption de la V2. Je pense qu'il s'agit là sur le fond d'un remarquable travail de consensus politique au sens de la vie de la cité, sur de nombreuses années, entre l'Etat, les Collectivités, la population, professionnels et usagers, même si, certainement, il y a certains points à revoir. Mais justement, ce n'est que la V2, à nous d'écrire ensemble cette charte pour que la V3 aille dans notre sens, comme dans le sens des plaisanciers.

Je souhaite toutefois exprimer quelque prudence sur certaines cartes fournies, comme je l'ai dit au Président, qui en l'état sont à préciser, il faut les travailler à la loupe – on le fera – et qui devront être consolidées dans la V3 en concertation avec les propriétaires, les Collectivités notamment pour la zone d'adhésion, et les territoires susceptibles d'être classés en réserve intégrale.

Je souhaite également vous confirmer ma détermination et ma vigilance pour que la concertation avec tous, les associations locales, les syndicats locaux se poursuive, afin que nous soyons tous très fiers de ce parc, parce que c'est notre parc à tous. Nous l'avons construit, ou plutôt élaboré. C'est comme les extensions de vignobles, cela ne se construit pas, cela s'étend avec l'Etat et tous les gens concernés. Je pense que l'on sera tous fiers d'avoir fait ensemble cet énorme travail et d'avoir ce si bon résultat.

**M. TEISSIER.**- Merci beaucoup, Mme le Maire. Si personne ne demande plus la parole, nous allons passer au problème de gouvernance.

#### **7) – Avis sur l'avant-projet de composition du Conseil d'administration du futur Etablissement public national (délibération AG11-02.06).**

*[Présentation du diaporama par M. Lafond].*

**M. CELET.**- Je voudrais intervenir en qualité de Commissaire du gouvernement pour souligner que le Conseil d'Etat considère que la limite de 40 membres dans un Conseil d'administration est la limite supérieure acceptable ; il y a donc là un risque de contentieux.

Toutefois, après concertation avec M. le Préfet, nous estimons qu'il est aujourd'hui tout à fait nécessaire de présenter un tel projet devant les instances nationales. Il y a donc un risque de contentieux, mais il n'y aura pas de censure de ma part.

**M. TEISSIER.**- Je voudrais préciser, parce que ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, que les pêcheurs sont repris dans les activités commerciales ou artisanales.

**M. GASTAUD.**- Et d'ailleurs, je souhaiterais que ce soit marqué, parce qu'au jour d'aujourd'hui, une activité commerciale, ça peut être mes amis les bateliers...

**M. TEISSIER.**- Mais vous n'êtes pas sur les mêmes bateaux.

**M. GASTAUD.**- Je souhaite que les pêcheurs soient marqués.

**M. TEISSIER.**- Très bien, on mettra le détail.

**M. GASTAUD.**- Vous parliez tout à l'heure des Corses, mais ça a été leur premier étonnement de voir qu'il n'y avait pas de pêcheurs là-dedans.

**M. TEISSIER.**- Vous y êtes, ce n'est pas évident, mais on va le spécifier d'une manière plus précise, comme cela ce sera encore plus clair.

**M. le Préfet.**- Compte tenu de ce que vient de dire M. Celet sur l'incertitude qui pèse, je conçois très bien qu'un parc à la fois périurbain, maritime et terrestre de cette taille puisse supporter peut-être des exceptions, mais nous avons la responsabilité de nous caler sur les jurisprudences du Conseil d'Etat sur les 9 parcs qui existent ailleurs, et pour ce que vient de dire Jean-Paul Celet, c'est-à-dire une interprétation constante du Conseil d'Etat sur le nombre de membres du Conseil d'administration, pour une raison que vous avez voulu rappeler, à savoir que pour que cela fonctionne, il faut que les quorums soient atteints, et pour cela plus c'est important, moins ça marche ; donc, pour que le parc puisse fonctionner au mieux, le Conseil d'Etat a fixé lui-même des limites inférieures à celles que vous avez fixées, et pour cette raison l'Etat s'abstiendra pour ne pas bloquer l'acheminement du dossier.

**Mme VARNI.**- Je ferai remarquer que c'est souvent sur les terres des propriétaires privés que l'on vient sans rien leur demander, même s'ils ne sont pas d'accord on y va quand même, mais si je regarde bien, il y a 2 propriétaires privés et 8 protections de la nature, alors je pense que si vous devez réduire, il ne faudra pas réduire le nombre de propriétaires privés.

**Mme BOUCHEZ.**- (Conseillère régionale déléguée aux parcs naturels régionaux) Je vais m'exprimer au nom de la Région et du Président Michel Vauzelle. Je voudrais rappeler que la Région, depuis 2000, est présente dans le GIP, par un soutien financier et technique. Cela prouve l'importance et l'intérêt que nous portons à ce projet essentiel pour notre région dans sa façade maritime. C'est aussi au cœur des projets importants sur l'aménagement du territoire durable et la prise en compte des mesures de protection essentielles. Participer aussi à ce projet spécifique qui doit être adapté, parce que le territoire est spécifique et particulier, et la multiplicité des acteurs le prouve encore aujourd'hui, des usages aussi, et du patrimoine naturel et culturel.

Un projet emblématique, puisque ce sera, si le parc national naît, le premier parc national en France de ce type et le troisième dans le monde, en tant que périurbain et maritime. Je pense qu'il y a un intérêt majeur pour nous tous.

Cela va aussi dans le sens de la politique de la Région en matière de développement durable, en matière de politique vers les territoires, d'aménagement et de protection de la nature et de biodiversité que nous menons en coordination avec l'Etat sur notamment le schéma de cohérence écologique.

Je voulais rappeler que nous sommes attachés à des méthodes et des valeurs de bonne gouvernance, et nous privilégions dans le partage de nos projets, la participation la plus ouverte et la plus active, et donc la plus exigeante. Notre réunion encore aujourd'hui le prouve, mais ce qui s'est passé avant et ce qui doit se passer après doit l'affirmer d'autant plus. Donc, à ce jour, nous soulignons, Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, qu'il y a eu des avancées sur ce projet, c'est évident, sur cette version 2 de l'avant-projet. Nous attendons les réponses aux attentes de certains participants et nous notons les propositions qui ont été retenues dans certains cas.

Prenant en compte la procédure qui est longue, tout en continuant à coopérer techniquement et financièrement, il nous apparaît comme essentiel que ce débat d'importance soit partagé par notre Assemblée régionale et par l'ensemble de ses élus. Aussi, aujourd'hui, nous ne participerons pas au vote et nous attendons notre Assemblée plénière pour nous prononcer collectivement de façon à être, je l'espère, unanimes sur ce projet. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

**M. le Préfet.**- Madame, je voudrais simplement savoir si vous vous absteniez ou si vous ne participez pas au vote.

**Mme BOUCHEZ.**- On ne participe pas au vote.

**M. le Préfet.**- Je souhaite que ce soit inscrit au procès-verbal de cette réunion car vous n'ignorez pas que nous sommes dans une procédure qui nous amène dans 4 jours à passer devant le Conseil national, ce qui fait que si ça ne passe pas, du fait notamment de votre absence de participation au vote...

**M. BOUCHEZ.**- C'est une voix.

**M. le Préfet.**- Je vous donne mon sentiment, il faut prendre des responsabilités dans la vie... Donc, le fait que vous ne souhaitiez pas vous engager sur la création de ce parc sera au procès-verbal. Je souhaite que ce soit porté à la connaissance du Conseil national, et si c'était jamais une cause exhumée par le Conseil national, qui, vous le savez, regarde notre projet avec un regard très attentif, c'est le moins que l'on puisse dire, car nous avons été obligés aussi de faire des choses qu'il n'approuvait pas, je souhaite qu'il soit clairement établi, après tout il faut que chacun prenne ses responsabilités, nous prenons les nôtres sur une partie qui est la gouvernance, sur laquelle nous nous abstiendrons pour ne pas nous y opposer alors que nous connaissons la jurisprudence du Conseil d'Etat, et je souhaite que chacun se positionne également sur la question qui est, en bloc, « on prend part, ou on ne prend pas part ». Je veux qu'il soit noté que le Conseil régional ne prend pas part à une décision dont vous savez pertinemment qu'il n'y aura pas de point de retour. Vous ne prendrez plus part au vote pour la charte.

**M. TEISSIER.**- Merci. Pour conclure, avant de passer au vote, je vous donne la parole.

**Mme BOUCHEZ.**- J'entends bien. Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, comme je l'ai rappelé au cours de mon intervention vous avez noté l'importance pour nous d'accompagner ce projet ; il est évident que c'est une décision qui appartient à l'ensemble des élus, à l'ensemble de notre exécutif, il nous semble que ce débat doit être porté au sein de l'assemblée, mais pour ne pas bloquer la procédure, au final nous nous abstenons en prenant part au vote.

**M. le Préfet.**- Je précise que vous avez une enquête publique pour vous exprimer.

**M. TEISSIER.**- J'ai noté votre abstention. J'espère que notre réunion a été positive et qu'elle a marqué un point d'étape.

*[Lecture du document soumis aux votes].*

**L'assemblée procède au vote** (sous contrôle d'huissier de justice).

2 assesseurs sont désignés :

- Gabrièle Fournier : Déléguée de l'Agence de l'Eau RM&C (invitée).
- Laurence Delachaume, chargée de mission au GIP

M. Lafond annonce les résultats du vote :

**RESULTATS (cf. ANNEXE 3 pour le détail – votes nominatifs)**

[L'avant projet de Charte est approuvé, les trois autres points reçoivent un avis favorable.]

*(Applaudissements).*

**M. TEISSIER.**- Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, il ne me reste plus qu'à vous remercier pour cette étape qui sans être déterminante est néanmoins décisive. Merci beaucoup pour votre participation.

La séance est levée à 17h45.

**Annexe 1 : texte de M. AILLAUD**

**Annexe 2 : texte de Mme BARBIER**

**Annexe 3 : résultats des votes**

**Avis sur l'avant-projet de charte du Parc National des Calanques**

**Georges AILLAUD**

**Président UDVN 13 (France Nature Environnement)  
Président du Comité du Vieux-Marseille**

Je participe au G.I.P. Calanques depuis plus de dix ans. Dès la création, il y a plus de 30 ans, de la licence CASE (Chimie Analytique et Sciences de l'Environnement), je terminais mon enseignement annuel d'écologie par plusieurs cours sur la désertification, le problème de l'eau, des pollutions et des pertes de ce qui s'appelle la biodiversité. La création du Parc National est pour moi une évidence, une obligation, un devoir.

J'ai été nommé par le gouvernement italien en 1999 (l'un des cinq experts internationaux) pour l'établissement et l'appel d'offre de la gouvernance du Parc National du Vésuve, premier parc périurbain (Naples et communes voisines). C'est pourquoi je prétends être compétent pour la mise en place du Parc National des Calanques. Tous les naturalistes et biologistes savent que pour conserver les habitats d'une portion de territoire, il faut que celle-ci ait une superficie convenable. Le projet de prise en considération par l'Etat (arrêté du 30 avril 2009) après avis favorable du C.N.P.N. et C.I.P.N. (11 200 ha sur terre et 48 000 en mer) est cohérent. Il faut que tout le site classé et inscrit, les zones Natura 2000, Z.P.S., etc... soient dans le cœur de Parc.

Comment peut-on exclure du Parc des Calanques, des Espaces Naturels sensibles (E.N.S.) départementaux, achetés sans ambiguïté pour ce qu'ils sont avec l'argent des contribuables, et en respectant ainsi l'intérêt public ? Cela serait incohérent ! On ne nous a d'ailleurs donné aucune raison (sinon celle de la bonne gestion, comment pourrait-il en être autrement pour une collectivité territoriale ?).

Comment peut-on demander d'exclure la ferme du Mussuguet avec 90 ha, au prétexte que l'on y cultive de la vigne (4 500 m<sup>2</sup> !) pour un A.O.C. qui n'existe pas !

Comment peut-on exclure le Frioul qui abrite un patrimoine naturel exceptionnel et un patrimoine culturel, militaire, sanitaire, historique, lui aussi exceptionnel ?

Le projet de charte (p. 41 au 3-2-2) marque bien qu'il n'y a aucune incompatibilité dans les espaces à vocation d'interfaces.

Nous sommes donc pour le Parc, dans toute sa dimension prévue pour des espaces « d'excellence environnementale » tout en restant des « territoires de vie, d'accueil et de découvertes ».

  
G. J. AILLAUD



## UNION CALANQUES LITTORAL

5 Avenue des Chutes Lavie 13004 Marseille

tel 06 99 75 24 17

*Banher*

### AVIS D'UCL SUR LE PRE-PROJET DE CHARTE

#### DU PARC NATIONAL DES CALANQUES

Créée en 1992, l'association Union Calanques Littoral (UCL) a pour objectif statutaire de : « maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du site classé des Calanques ». A cette fin, son conseil scientifique, après étude des différentes structures susceptibles d'assurer une protection effective des Calanques, a conclu que seule celle d'un parc national répondait à l'exigence posée et UCL demande, depuis, la création d'un parc national des Calanques. UCL fait partie du bureau et du conseil d'administration du GIP depuis sa création. UCL, à cette occasion est heureuse de souligner le travail remarquable du GIP, malgré les moyens limités dont il disposait.

UCL a été heureuse, en 2009, de voir pris en considération par le ministère le dossier de demande par le GIP du projet de parc national, incluant plusieurs autres sites classés, inscrits et Natura 2000. Soumis à discussion, il y a deux ans, ce nouveau projet a été largement approuvé.

D'aborder ici tous les sujets, faute de temps ; nous nous limitons au plus central, le périmètre du parc. Ce nouveau périmètre est, depuis peu, le résultat de fortes pressions exercées par des usagers et des habitants locaux qui craignent de ne plus pouvoir faire tout ce qu'ils veulent « comme avant », au mépris des règles existantes déjà. Pressions également sur les élus, soucieux de leur image locale et pensant à leur réélection : le chantage électoral est évident.. Pressions encore des maires, craignant de perdre leur autorité sur certains espaces de leur commune et qui expriment leur opposition.

Le nouveau périmètre qui nous est soumis aujourd'hui suscite l'étonnement et l'incompréhension. Le cœur de parc est fortement réduit et n'est pas homogène, ce qui est très dommageable pour l'indispensable maintien de la biodiversité. Ces espaces, ôtés du cœur de parc dans ce périmètre, sont tous classés Natura 2000 ; créant des obligations fortes pour la France vis à vis de l'Europe.

Ce cœur de parc est amputé de terrains qui devraient y rester. Citons les plus importants :

- Le Frioul, ~~site classé terrestre depuis 1975, et pour la mer (500m) depuis 1976.~~ *Conservatoire du littoral*  
Site Natura 2000 avec les directives oiseaux et habitats sur terre et sur mer ; En outre, la Ville prévoit, sur l'ancienne carrière et l'ancien centre de défense qui est une friche militaire, diverses constructions en contradiction avec la loi littorale.

- Les Goudes, avec le fortin Napoléon complètement encastés en cœur de parc et dont les terrains sont maintenant classés NDlh doivent rester en cœur de parc car l'équipement en zone de loisirs, les aménagements et la surfréquentation qui en résultera sont incompatibles avec la sauvegarde des espèces protégées, non seulement sur la parcelle concernée, mais aussi sur l'ensemble du cap Croisette.

- La Calanque de Port Miou, une des plus emblématique

- Le massif du Grand Caunet, classé Natura 2000 avec plusieurs ZNIEFF, qui est le seul massif de Basse Provence dont les pentes douces permettent l'étagement de la végétation provençale depuis celle du bord de mer jusqu'à l'intérieur des terres. Il possède également une forêt ancienne avec des ifs et du houx.

**Buts de l'Association :** Regrouper toutes les volontés pour maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du Site Classé des Calanques (massif, archipel, mer...)

- de nombreuses autres parcelles, plus petites, ont été également exclues du cœur, bien que classées à divers titres. Un parc en dentelle n'a pas de signification.

Le statut de parc national est reconnu internationalement et il faut le respecter. Celui des Calanques est le premier, en France, qui soit, à la fois, périurbain, terrestre et marin. Il doit être à la hauteur de ses objectifs, exemplaire et répondre aux ambitions de Marseille et de son économie.

Conscientes de ceci, les associations se sont exprimées à ce sujet en face de la presse le 23 novembre 2010 ; une manifestation « pro-parc » a réuni un millier de personnes le 11 décembre 2010 et, à leur demande, le 2 février 2011, trente six associations de défense d'un vrai parc national, représentées par dix d'entre elles, ont été reçues au ministère par Mr Patrick Vauterin, conseiller eau et biodiversité de Madame la ministre Kosciusko-Morizet.

Notre conclusion est claire : Tous les sites classés, inscrits et Natura 2000, inclus dans la prise en considération, doivent rester en cœur du parc national des Calanques.

Le 10 février 2011

Madeleine Barbier- Brossat,  
présidente d'UCL

# ANNEXE 3 au compte rendu

Assemblée Générale  
du 11 février 2011

Résultats du scrutin  
portants sur les 4 délibérations  
relatives à l'avant-projet  
de parc national.



## Résultats détaillés

VOTANTS	voix statutaires	Présent ou Pouvoir?	voix exprimables	Délibération 11.02-03 : Approbation de l'avant-projet de charte et son addenda		Délibération 11.02-04: Avis sur l'exposé des réglementations en cœur et son addenda		Délibération 11.02-05 : Avis sur les périmètres de cœur, AOA, AMA et ZNP		Délibération 11.02-06 : Avis sur la composition du Conseil d'Administration	
				vote	voix	vote	voix	vote	voix	vote	voix
Préfet	70	1	70	oui	70	oui	70	oui	70	abst.	70
ONF	10	1	10	oui	10	oui	10	oui	10	abst.	10
Conservatoire du Littoral (CELRL)	10	1	10	oui	10	oui	10	oui	10	oui	10
EDF	10	1	10	oui	10	oui	10	oui	10	abst.	10
Département des Bdr	35	1	35	abst.	35	oui	35	oui	35	oui	35
Marseille	35	1	35	oui	35	oui	35	oui	35	oui	35
Cassis	10	1	10	oui	10	oui	10	oui	10	oui	10
Région PACA	5	1	5	abst.	5	abst.	5	abst.	5	abst.	5
La Ciotat	10	1	10	oui	10	abst.	10	oui	10	abst.	10
MPM	5	1	5	oui	5	oui	5	oui	5	oui	5
Union Calanques Littoral (UCL)	2.5	1	2.5	oui	2.5	oui	2.5	abst.	2.5	oui	2.5
Comité de défense des sites naturels (COSINA)	2.5	1	2.5	oui	2.5	oui	2.5	abst.	2.5	oui	2.5
UDVN 13	2.5	1	2.5	oui	2.5	oui	2.5	non	0	oui	2.5
CEEP	2.5	1	2.5	abst.	2.5	abst.	2.5	abst.	2.5	abst.	2.5
Ecoforum	2.5	1	2.5	oui	2.5	oui	2.5	oui	2.5	oui	2.5
La Ciotat Cœur de Parc (LCCP)	2.5	1	2.5	oui	2.5	oui	2.5	oui	2.5	oui	2.5
CPIE Côte Provençale	2.5	1	2.5	abst.	2.5	abst.	2.5	abst.	2.5	abst.	2.5
Les Portes des Calanques	2.5	1	2.5	oui	2.5	oui	2.5	abst.	2.5	oui	2.5
FFME	2	1	2	oui	2	oui	2	abst.	2	oui	2
FSN 13	2	1	2	non	0	oui	2	non	0	oui	2
Union nautique Port Miou et des Calanques (UNPMC)	2	1	2	oui	2	oui	2	oui	2	oui	2
FFESSM	2	1	2	oui	2	oui	2	oui	2	oui	2
Association des excursionnistes marseillais	2	1	2	oui	2	oui	2	abst.	2	oui	2
Comité départemental de randonnée pédestre (CDRP)	2	1	2	oui	2	oui	2	abst.	2	oui	2
Club Alpin français (CAF)	2	1	2	oui	2	oui	2	abst.	2	oui	2
Société provençale des chasseurs réunis (SCPR)	2	0	0	-	-	-	-	non	0	oui	2
Yatching Club des Calanques de Cassis (YCCK)	2	1	2	oui	2	oui	2	oui	2	oui	2
Association des chasseurs de Cassis	2	1	2	abst.	2	non	0	abst.	2	oui	2
Comité local des pêches maritimes (CLPM)	5	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Compagnie des Guides de Provence	5	1	5	oui	5	abst.	5	non	0	oui	5
Prud'homme des pêches de La Ciotat	5	1	5	non	0	non	0	non	0	non	0
Syndicat libre des bateliers indépendants de Cassis	5	1	5	oui	5	oui	5	non	0	oui	5
CIQ Callelongue/Marseilleveyre	2.5	1	2.5	oui	2.5	oui	2.5	abst.	2.5	oui	2.5
CIQ Nord ouest La Ciotat	2.5	1	2.5	abst.	2.5	abst.	2.5	abst.	2.5	abst.	2.5
CIQ centre ville La Ciotat	2.5	1	2.5	abst.	2.5	abst.	2.5	abst.	2.5	abst.	2.5
ADEPOC	2.5	1	2.5	oui	2.5	oui	2.5	oui	2.5	oui	2.5
CIQ Morgiou	2.5	1	2.5	oui	2.5	oui	2.5	oui	2.5	oui	2.5
CIQ Vaufrèges	2.5	1	2.5	oui	2.5	oui	2.5	oui	2.5	oui	2.5
Association Port Miou Bestouan Cassis	2.5	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
CIQ la Panouse	2.5	1	2.5	oui	2.5	oui	2.5	oui	2.5	oui	2.5
Associations des Propriétaires Privés Calanques	10	1	10	oui	10	oui	10	abst.	10	oui	10
Association des Propriétaires de Morgiou	10	1	10	oui	10	oui	10	oui	10	oui	10
<b>TOTAUX</b>	<b>300</b>	<b>39</b>	<b>290.5</b>	<b>TOTAL</b>	<b>231.50</b>	<b>TOTAL</b>	<b>251.50</b>	<b>TOTAL</b>	<b>226.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>170.50</b>

1. Avant projet de charte	2. Avant-projet de réglementation	3. Périmètres cœur, AOA, AMA, ZNP	4. Conseil d'Administration
<b>APPROUVÉ</b>	<b>AVIS FAVORABLE</b>	<b>AVIS FAVORABLE</b>	<b>AVIS FAVORABLE</b>

En voix exprimées :			
Voix pour : 231.50	Voix pour : 251.50	Voix pour : 226.00	Voix pour : 170.50
Voix contre : 7.00	Voix contre : 7.00	Voix contre : 21.50	Voix contre : 5.00
Abstentions : 7	Abstentions : 8	Abstentions : 14	Abstentions : 9
représentant 52.00 voix	représentant 32.00 voix	représentant 43.00 voix	représentant 115.00 voix
Voix exprimées : 238.50	Voix exprimées : 258.50	Voix exprimées : 247.50	Voix exprimées : 175.50
En pourcentages :			
Voix pour : 80%	Voix pour : 87%	Voix pour : 78%	Voix pour : 59%
Voix contre : 2%	Voix contre : 2%	Voix contre : 7%	Voix contre : 2%
Abstentions : 18%	Abstentions : 11%	Abstentions : 15%	Abstentions : 40%

<b>VOIX EXPRIMABLES :</b>	<b>290.50</b>
<b>MAJORITE FIXÉE à :</b>	<b>146.25 voix</b>

Résultats définitifs au 15 février 2010